L'ABEILLE DE LA N.ORLEANS

Bureaux 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS ;

MERCREDI MATIN, 18 SEPTEMBRE.

FEUILLETON.

LA FIANCÉE DE LA MER

HISTOIRE VÉNITIENNE.

Par Emmanuel Gonzalès.

XVI—Suite.

UNE CHASSE AU FAUCON QUI N'AVAIT RIEN DE CHEVALERESQUE.

— Allons, dit-il à ses voisins, puisqu'il n'y a pas moyen de résister, nous devons au moins nous liguer pour satisfaire le collecteur. Qui veut m'aider à payer la taxe imposée à la pauvre fille? Voyez! je vous donne le bon exemple.

Et il jeta deux quattrini dans la corbeille qui gisait à terre au milieu des fleurs piétinées par Azan.

Ce fut à qui l'imiterait; mais le collecteur s'écria:

— Arrêtez, honnêtes marchands! Ne soyez pas si prodigues de votre bien. Vous êtes donc riches! Gardez quelques quatrini pour votre taxe, que je vais réclamer. Ne soyez pas si pressés de payer pour autrui.

— Oh! nous, dit Domenico en montrant ses poignets nerveux, nous sommes de force à défendre nos paniers de poissons, et tant pis pour nous si nous sortons éclopés de la bagarre, mais Béatrix, la pauvre enfant, est nécessaire à sa mère paralytique et à sa nichée.

— Cependant, reprit Joannice, il faut qu'elle paie elle-même sa taxe de ses deniers; sinon, je continue à saisir sa marchandise et elle n'aura plus le droit de rien vendre au marché de la Frezzaria. Mes instructions sont rigoureuses et formelles.

Il se fit alors un grand silence, aussi désolé, aussi menaçant que celui des élémens à l'approche d'une violente tempête. L'irritation était à son comble et les sbires regardèrent d'un air inquiet les extrémités de la rue où apparaissaient les arcs et les lances des Candiotes mercenaires.

Le collecteur inflexible semblait se plaire à braver la fureur populaire; il saisit lui-même une des cages où roucoulaient les ramiers et les pigeons, pendant que les autres oiseaux volaient effarés avec des sifflements et des cris de détresse au-dessus de la tête de Béatrix, et malgré les soupirs et les sanglots qu'elle ne put retenir, il dit à haute voix:

— Je suis juste comme la loi et je vends ces cages avec leurs hôtes emplumés à qui veut les acheter. Profitez du bon marché, honnêtes marchands. Une cage pour six quattrini! Occasion sans pareille.

Un silence terrible répondit à cette bravade; Joannice répéta:

— Six quattrini la cage! Pas d'acheteurs! Je baisse la mise à prix. Quatre quattrini! trois quattrini! Personne ne parle? Puisqu'il en est ainsi, tant mieux pour les doux ramiers! je vais leur rendre la liberté.

Béatrix respira; ses beaux pigeons allaient reprendre leur vol. Mais nul ne les avait achetés et ils reviendraient, suivant leur habitude, se poser sur ses bras et sur ses épaules. Le collecteur, avec un sourire cruel, fit ouvrir les cages par ses sbires, mais les oiseaux ne furent pas plutôt libres qu'ils se percheront, après quelques battements d'ailes, sur le vieux parasol qui abritait la petite marchande.

Azan dit aussitôt:

— Décapuchonnez les faucons.

Les sbires s'empressèrent d'obéir, tandis que les clameurs de la foule effrayaient comme un sinistre avertissement les oiseaux de Béatrix, dont l'essaim s'éparpilla et s'envola rapidement. Mais alors commença l'horrible chasse. Les faucons n'eurent pas plutôt secoué leur tête au bec acéré, qu'ils filèrent droit comme des flèches dans le bleu du ciel à la poursuite de leur proie. Ils atteignirent les pauvres oiseaux l'un après l'autre, les laissèrent tomber comme une pluie sanglante, au milieu des débris des bouquets, et vinrent achever voracement la curée sous les yeux de la jeune fille terrifiée.

Le collecteur regarda la foule d'un air triomphant et les sbires l'entendirent murmurer:

— Ah! peuple lâche, rien ne peut donc t'émouvoir!

Domenico avait tout à coup disparu.

Béatrix se tordant les mains avec désespoir, regardant avec horreur Joannice et répétait machinalement:

— Ah! si mon frère était ici, ce misérable n'aurait pas osé nous outrager, mais la Vierge nous le rendra.

Azan lui saisit la main, elle la retira par un mouvement de dégoût:

— Tu viens de prononcer de dangereuses paroles, dit-il en la regardant avec attention. Tu nous menaces de la vengeance de ton frère; tu nous annonces sa délivrance. Comment sais-tu donc que ce mauvais soldat, qui a refusé de servir Saint Marc, est déjà parvenu à s'évader.

—Orselli s'est évadé! s'écria-t-elle avec un transport de joie qui illumina son charmant visage. Evadé, est-il possible! Oh! sainte Madone, vous m'avez donc exaucée!

Le Dalmate ne la quittait pas du regard.

—Fais donc l'ignorante! reprit-il. Tu t'es trahie à l'instant. Avoue que tu connais son évasion. Avoue que tu connais son asile. Je suis chargé de retrouver le fugitif et je saurai bien te forcer à me révéler le terrier ou gîte ce rebelle.

Béatrix éclata de rire.

—Vous êtes maladroit, seigneur Azan, malgré toute votre fourberie. J'ignorais qu'Orselli eût trouvé moyen de s'échapper des griffes de ses geôliers, et vous avez soulagé mon cœur d'une grande peine. Est-ce que vous m'auriez vu pleurer si j'avais su que mon frère le Taureau était libre? Libre! ô ma patronne, soyez bénie! Je vous promets trois cierges. Nunziata va revoir son fils! Nous allons tous l'embrasser. Les petits grimperont sur ses genoux. Il m'étouffera de baisers dans ses bras!

Puis elle éleva la voix, et, s'adressant à la foule qui la regardait, étonnée de ses rires et de ses paroles entrecoupées:

—Réjouissez-vous tous, mes amis, dit-elle, Orselli est libre, il viendra nous rejoindre. Nous aurons un défenseur qui saura parler au doge Vitale. Le doge le connaît, car mon frère l'a sauvé deux fois de la tempête en mer et a refusé tout salaire. Et puis au besoin Orselli lèvera la bannière des gondoliers et combattra pour vous si la taxe n'est pas abolie.

XVII

OÙ L'ON VOIT REPARAÎTRE UN VÉNITIEN QUI AVAIT L'AME D'UN VIEUX ROMAIN.

Azan Joannice restait impassible.

—Espères-tu me tromper par toutes ces simagrées! dit-il froidement. Je t'ordonne de me conduire au refuge du rebelle.

—Moi! répliqua Béatrix avec une moue de bravade et de défi. Espères-tu me contraindre à dénoncer mon frère? Hélas! j'ignore quel est son refuge, mais si je le connaissais, je ne te choisirais pas pour confident, toi, l'ancien serviteur de Bartolomeo da Ponte.

—Je jure, poursuivit le collecteur, que si tu n'obéis pas, je te ferai subir la question sans bouger de place.

—Seriez-vous devenu bourreau, maître Azan? demanda l'oiselière d'un air moqueur. Vraiment, chaque jour vous montez en honneurs et en dignités. Vous chassez au faucon comme un prince; vous avez des sbires pour torturer les femmes, ce sont là façons de tyran que vous avez sans doute apprises à Constantinople, mais que le peuple libre de Venise n'a pas l'habitude de souffrir, fût-ce de la part d'un provéditeur ou d'un procurateur de Saint Marc.

La foule applaudit bruyamment à la riposte de la petite marchande, et Joannice comprit qu'il marchait sur un mauvais terrain, car il se mordit les lèvres, et il allait se décider à poursuivre sa ronde, lorsqu'il vit Domenico reparaître en se frayant un chemin à coups de coude. Il feignit de ne pas faire attention au pêcheur, dont le visage rubescent exprimait une vive satisfaction. Ce dernier, voyant que le collecteur interpellait un fruitier, voisin de l'oiselière, s'approcha rapidement de la jeune fille, et lui glissa ces mots à voix basse:

— Le Dalmate a dit vrai pour la première fois de sa vie, peut-être. Orselli est caché non loin d'ici et il ne te laissera pas maltraiter, en dépit des flèches des Candiotes.

Au même instant, le pauvre Domenico sentit ses deux bras saisis par les sbires, qui lui lièrent les poignets avec une corde, et Joannice, qui, grâce à son ouïe subtile, l'avait entendu, lui dit sévèrement:

— Ceux qui donnent asile au fugitif ou qui refusent de le livrer sont coupables de rébellion, et la peine dure leur est immédiatement appliquée. Si tu ne livres pas Orselli, puisque tu connais sa retraite, tu rameras sur nos galères à sa place. Si Béatrix refuse également de nous aider dans nos recherches, elle sera vendue comme une esclave grecque ou sarrasine, et le prix de la vente servira à acheter un mercenaire qui sera plus habile qu'Orselli à manier l'arc ou la lance.

—Esclave! répéta avec une expression d'incrédulité la petite oiselière, moi, une Vénitienne! Non, Azan, vous abusez encore du doge et de l'autorité du Sénat. Ils n'ont pu menacer les Vénitiens de vendre leurs femmes et leurs filles comme des animaux ou des marchandises.

— Ah! tu ne me crois pas, reprit le collecteur sans s'émouvoir des huées de la foule, qui partageait les doutes de Béatrix. Tu oublies que les rebelles ne sont plus les enfans de Venise, mais ses mortels ennemis, et qu'il faut arracher l'ivraie du champ si l'on veut que le bon grain ne soit pas étouffé. Antonio, dit-il à un des sbires qui l'accompagnaient, lisez le nouveau décret du Sénat contre les citoyens qui refusent de servir Saint Marc, et contre leurs complices. Déployez le parchemin qui porte le sceau de Son Altesse le doge Vital Micheli, deuxième du nom.

Les pêcheurs et les marchands cessèrent leurs clameurs; les cous se tendaient pour mieux entendre, les yeux s'attachaient sur la face impassible du crieur, et tous les cœurs palpitaient. Hélas! le décret n'était que trop conforme à la harangue draconienne du collecteur. Ce dernier profita de la consternation de tout ce peuple qui fourmillait autour de lui et dit d'une voix triomphante:

— Qui donc parmi vous osera résister ouvertement aux ordres du Sénat? S'il en est un seul, qu'il se montre et qu'il parle. Je transmettrai ses remontrances au procurateur Enrico Dandolo, qui m'a envoyé ici.

Domenico consulta du regard ses compagnons; mais il ne se vit appuyé par aucun signe d'encouragement; chacun évitait de se prononcer et de se compromettre par une dangereuse initiative. Les archers candiotes se rapprochaient insensiblement, l'arc tendu et faisant sonner dans leurs carquois les longues flèches acérées qui perçaient les mailles d'acier des hommes d'armes. Le peuple, abattu et consterné, semblait disposé à se disperser et non à soutenir une lutte inégale. Le prestige mystérieux du Conseil des Dix pesait aussi sur les esprits; pêcheurs et marchands se regardaient avec défiance, craignant de rencontrer un espion parmi leurs voisins et leurs amis.

Joannice se crut donc assuré du triomphe et il toucha le front de la petite oiselière de sa baguette pour constater qu'elle appartenait désormais à l'Etat.

Domenico pâlit de colère et s'écria aussitôt:

— Béatrix, appelle à l'aide! ne demande pas grâce à tes bourreaux! appelle à l'aide. Seul, je suis impuissant à te défendre, puisque tous nos compagnons nous abandonnent; mais un sauveur te viendra.

Il s'éloigna en même temps, à la grande surprise du Dalmate et de la jeune fille, mais il se dirigeait vers un poteau barriolé de jaune et de noir, qui supportait la grosse cloche servant à annoncer l'ouverture et la clôture du marché de la Frezzaria.

Dans l'angle d'une vieille maison peinte en rouge, occupée par l'étal d'un boucher, gisait la carcasse d'une gondole hors de service dont le drap usé et flétri pendait comme une guenille sur des cerceaux brisés. Tout à coup ce rideau sali se souleva et le collecteur vit apparaître un visage étrange, exténué, balafré, sanglant, dont les yeux brillaient aussi ardents que ceux d'un loup affamé. L'homme sauta dans la rue, se jeta sur l'étal, y saisit un couteau et se dirigea vers les sbires avec une agilité surprenante pour quiconque remarquait en lui les signes d'une lassitude et d'une prostration profonde.

Joannice revint bientôt de sa surprise et dit vivement à ses hommes:

— Arrêtez ce misérable assassin!

Les sbires ne se hâtaient pas d'obéir à leur chef et paraissaient intimidés par l'attitude menaçante de ce furieux. Quelques voix s'élevèrent de la foule:

— C'est Orselli le Taureau! c'est le frère de Béatrix. Ce n'est pas un assassin!

— Il a le droit de défendre sa sœur!

— Laissez-le parler au collecteur!

— N'ayez pas peur de lui! ce n'est pas un bravo, mais un honnête gondolier!

— Ecoutons-le! écoutons-le!

— Orselli est robuste comme un chêne et hardi comme un uscoque!

— Le collecteur ne le fera pas taire facilement!

— Il brisera les arcs des Candiotes!

— Défendons-le! défendons-le!

Le tumulte grossissait. Plus la foule criait, plus elle s'anivrait de ses cris, plus elle s'exaltait en irritation et devenait audacieuse. Le nom d'Orselli devenait un signe de ralliement. L'étonnante apparition de ce rebelle qui ne craignait ni le doge, ni le Sénat, ni les sbires, décuplait le courage des timides et des incertains. La Providence leur envoyait un chef et un vengeur. Joannice résolut d'affronter le danger et il attendit bravement le gondolier.

Dès que celui-ci se trouva face à face avec son ennemi, il fit signe à ses compatriotes de garder le silence:

— Compagnons, dit-il d'une voix triste et oppressée, Venise ne doit pas se déchirer elle-même les entrailles et boire son propre sang. Ne tentez pas une lutte stérile; elle réjouirait tous les étrangers qui conjurent la ruine de la République. Ne traînons pas sa bannière dans la fange. Ne vous faites pas égorger par ces mercenaires payés des deniers du Trésor de Saint-Marc. Gardez votre courage et votre énergie pour la défense de notre ville libre. Je ne veux pas résister à la loi. Je suis sorti de mon refuge non pour combattre les agents du Conseil, mais pour me livrer à eux.

Et comme les visages des pêcheurs et des marchands exprimaient un amer désappointement à ces exhortations pacifiques si inattendues de la part de l'intrépide Orselli, il continua en s'adressant au collecteur:

— Vous voyez, seigneur Azan, que d'un mot j'aurais pu soulever tout ce peuple contre vous. Hier peut-être ne m'aurez-vous pas trouvé si résigné, car vous avez outrepassé les ordres du noble doge Vitale. Mais j'ai réfléchi dans ma prison, et j'aurais honte de provoquer, à cause de mes souffrances personnelles, un massacre inutile. Je ne veux pas avoir à répondre du sang versé. Je vous parle donc avec humilité, seigneur Azan, parce que vous êtes armé de la baguette blanche qui représente pour moi la loi de Venise. Je ne cherche pas à vous offenser, mais je crois avoir le droit de parler à ma sœur. Puisque je me livre, vous devez lui rendre la liberté.

Joannice secoua dédaigneusement la tête:

— Je ne casserai pas mon jugement. Ce serait de mauvais exemple; elle a contrevenu aux ordres du Sénat, je l'ai condamnée. Elle subira son arrêt. Quant à toi, tu pourras adresser tes plaintes au Doge et au conseil.

— Bien! répondit Orselli avec un soupir; je n'entrerai pas en discussion avec vous. Seulement, permettez-moi de parler à Béatrix avant que vos sbires ne l'entraînent. Vous voyez que je suis très doux et très patient; vous n'avez rien à craindre de moi. Les archers vont me mener de nouveau en prison; mais ma petite sœur obtiendra sans doute la permission d'embrasser une dernière fois la vieille Nunziata et les enfants avant d'être vendue à un maître ou à un marchand d'esclaves. Je voudrais lui donner un bon conseil, afin qu'elle puisse consoler un peu la pauvre famille abandonnée.

Le Dalmate ne se sentit guère touché par cette supplication; mais il craignit d'enflammer le courroux de cet hercule colossal s'il refusait d'écouter une si juste prière. Il lui permit donc de s'approcher de sa sœur et recula de quelques pas pour ne pas avoir l'air de vouloir surprendre leur entretien.

—Je vous accorde le temps de deux oraisons, répondit-il, puisque vous faites amende honorable.

Béatrix ressemblait à la statue de la Consternation et du Désespoir. Elle avait compté sur le secours d'Orselli comme sur celui de Dieu même, elle avait senti son cœur se gonfler d'une joie immense en le voyant s'avancer vers Azan Joannice; mais quand elle l'avait entendu supplier au lieu d'insulter, s'incliner au lieu de frapper, elle avait cru être déçue par un rêve, une illusion, une vision de fièvre. Elle s'était demandé si ses yeux ou ses oreilles ne la trompaient pas, ou si son grand frère ne se plaisait pas à prolonger une plaisanterie cruelle. Elle restait donc pâle, inerte, froide, et quand Orselli saisit sa main, elle tressaillit comme si l'image de la mort l'eût touchée.

Le gondolier fixa sur elle un regard d'une tendresse inexprimable, et sa voix rude s'adoucit pour lui dire:

—Voilà donc où nous en sommes venus, ma chanson du matin! Les uscoques auraient eu pitié de toi, si bonne, si courageuse! Ta gaîté et ta gentillesse t'avaient fait aimer de tous, et maintenant tu vas devenir le jouet d'un homme! Que dira Nunziata! Ainsi j'obéissais à tes volontés, à tes caprices, à ton regard, à ton sourire, et c'est toi qui vas obéir à la volonté, au caprice, au geste brutal de l'homme qui t'achètera! Tu seras forcée de renoncer comme une païenne à ton âme! Dis-moi, Béatrix, comprends-tu bien l'horreur de cette vie soumise de l'esclavage?

La petite oiselière sauta au cou de son frère et l'étreignit avec une force extraordinaire; on eût dit qu'elle voulait s'attacher si étroitement à lui qu'on ne pût désormais les séparer. Sa fierté et son courage étaient épuisés. L'enfant reparaissait nerveuse et brisée par tant de secousses. Elle n'étouffa plus ses sanglots, elle ne cacha plus ses larmes.

(A continuer.)

J. M. ELKIN, F. STRINGER

ELKIN & Co.,

ENTREPOT DE TAPIS,

3.... RUE CARONDELET, PRES CANAL.

NATTES ET TOILES CIRÉES.

Reçu tout récemment. NATTES dites Canton, BLANCHES, à CARREAUX et FANTAISIE,

Qui sont offertes à très bas prix, en gros et en détail. TOILES CIRÉES, de 6 à 18 pieds. TOILE CIRÉE, de table.

STORES—Une grande variété de nouveaux modèles RIDEAUX CORNICHES NATTES, &c. 10 mai—3m

HOTELS, RESTAURANTS, etc

RESTAURANT DE L'INDEPENDANCE,

243 rue de la Levée, En face du marché aux fruits

Didier A. BROUET, CHARLES LEVY successeur.

Chambres garnies, salons pour repas, repas de commande, battemes, etc. Prix modérés. 7sept—1m

LA DOMINICA.

Confiserie, Pâtisserie, Glaces et Sorbets, LUNCH ET REPAS SUR COMMANDES, NOCES &c.

Angle Canal et Bourgogne,

20 mai—1 an L. B. GASTINEL.

RESTAURANT ST-LOUIS.

75 & 77......RUE ST-LOUIS......75 & 77

Tenu par H. Barthe.

M. HENRI BARTHE a l'honneur de prévenir ses amis et connaissances ainsi que le public que le samedi, 1er juin, il fera l'ouverture des nouveaux salons de société et cabinets particuliers qu'il vient de faire construire au-dessus de son restaurant. Rien n'ayant été épargné pour que ces salons soient vastes et aérés, communiquant à une belle et spacieuse galerie, et l'ameublement étant en tout point conforme à l'agrandissement de son établissement, les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, y trouveront toujours le comfort et l'élégance désirables. Comme par le passé, un choix de mets fins et variés, une cuisine succulente des vins de premier choix et surtout une grande modicité de prix recommanderont l'établissement.

Le Restaurant restera ouvert tous les jours jusqu'à minuit 31mai—6m

RESTAURANT FRANCAIS,

32 ....RUE ROYALE............32

Tenu par Philippe Forget,

Successeur de GALPIN.

CHAMBRES GARNIES.—Pension au mois et à la semaine. MM. les habitants trouveront toujours des chambres à leur disposition. Repas de noces, baptême, &c., &c. M. FORGET conservera ses anciens prix. 1er juillet

RESTAURANT COSMOPOLITE

LOUIS CHAPLAIN, propriétaire, No 11 Rue Royale, entre Canal et Douane—SALON au premier pour noces et repas de familles—CHAMBRES garnies pour les habitants.—Le restaurant sera toujours pourvu de tout ce que le marché pourra fournir de mieux; ainsi que la cave, qui est remplie des premiers crus de Bordeaux et de Bourgogne. Les prix sont modérés. Le restaurant est ouvert jusqu'à minuit. 27janv—1 an

BOIS DE CONSTRUCTION.

VENANT d'être reçu: Une grande quantité de BOIS DE CONSTRUCTION, CHAUX, CIMENT, LATTES, PLATRE, VOLICHES, BARDEAUX et BRIQUES de toutes qualités, par V. DEMORUELLE, Coin Toulouse et Bassin.

Assortiment complet des articles ci-dessus, toujours en magasin. Prompte exécution de tous les ordres adressés par les marchands commissionnaires. 15 février—1 an

O. B. GRAHAM & Co.,

139....... RUE GRAVIER 139

ENTRE LES RUES CAMP ET ST-CHARLES.

IMPORTATEURS DE

Marchandises sèches, étrangères et du pays.

AGENTS DU "YORK STREET FLAX SPINNING COMPANY" DE BELFAST,

APPELLENT respectueusement l'attention du commerce sur le très grand stock qu'ils ont actuellement en magasin et qui arrivera par les premiers bâtiments d'Europe, et comprend—Toile d'Irlande, toile imprimée, toile à taies d'oreiller, toile à draps, toile à caleçons; chemises de toile et devants de chemises en toile, toile écrue et Blay, gingas 6/, toile Planter's, toile blanche et toile écrue à moustiquaires, mouchoirs batiste, linons Long, linons blancs, linons imprimés, dames en pièces, drap damas, nappes et serviettes, diaprés, Huckaback, écru et dito blanc, coutils, Ducks, Hollands, Burlaps, bobinets, mousselines suisses, tape checks, gingas Union et coton, ginghams, ginguas, tartans, indiennes, indiennes rouges, mouchoirs Madras, cotons en bobines et fil de chanvre, etc. 19 fév—1 an

BLADON SPRINGS--Sources de Bladon, -- Comté Choctaw, Alabama.

CE délicieux établissement de Bains est ouvert et prêt à recevoir les pensionnaires.

Nous croyons devoir appeler l'attention des malades d'une manière toute spéciale sur cette eau qui guérit presque infailliblement de la diarrhée chronique, de la dyspepsie, des rhumatismes, des maladies de foie, des maladies des reins et de la vessie, des maladies auxquelles les femmes sont sujettes et de la syphilis.

Prix de la pension............ $15 par semaine.

Des bateaux partent de Mobile tous les Mardis et Samedis soir pour les Sources.

10 mai—4m JAMES CONNOR & CO, Propriétaires.

Marchandises sèches

BOTTES, SOULIERS et CHAPEAUX.

En gros seulement.

BLANCAND & GUITET

RUE DE LA VIEILLE-LEVÉE No. 49.

L'ouverture du nouveau stock de saison vient d'être faite. 26 oct—1an

BROOKS, MACDONALD & Co

Facteurs de coton et Commissionnaires,

RUE CARONDELET, No 58, Nouvelle-Orléans,

JAMES M. BROOKS, LE H. LEGAY, HUGH MACDONALD. 5avril—6mois.

ABSINTHE SUISSE

d'Edouard Pernod, Neuchâtel.

L'IMPORTATION de cet article en colis de moins de trente gallons étant maintenant prohibée, le soussigné a conclu des arrangements qui lui permettent de recevoir directement un ample approvisionnement de ce célèbre article en futaille. Il le fournira par ce commerce, par caisse ou en lots à la convenance des acheteurs.

G. W. DUNBAR & SON, Rue St-Louis, Nos 12 et 14.

N. B.—La maison se tient responsable de la pureté de cette absinthe qui porte sa marque de commerce et de celle de la maison Edouard Pernod. 9juillet

---

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE — Correspondant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

NLLE-ORLEANS à	Prix. 1re Classe	Entrepont.	Pont.
St-Thomas	$80 00 or	$45 00 or	$27 50 or
Havane	40 00	20 00	10 00
Porto Rico	100 00	50 00	30 00
Hayti	140 00	70 00	35 50
Santiago de Cuba	145 00	72 50	36 25
Jamaïque	150 00	75 00	37 50
Guadeloupe	140 00	70 00	35 00
Martinique	140 00	70 00	35 00
Ste Lucie	145 00	72 50	36 25
St Vincent	150 00	75 00	37 50
La Grenade	150 00	75 00	37 50
La Trinidad	160 00	80 00	40 00
Demerari	165 00	82 50	41 25
Surinam	170 00	85 00	42 50
Cayenne	170 00	85 00	42 50
La Guayra	165 00	82 50	41 25
Porto Cabello	170 00	85 00	42 50
Ste Marthe	165 00	82 50	41 25
Colon	165 00	82 50	41 25
	1re classe.	2me classe	Entrepont.
Buenaventura	314 55	166 75	107 27
Guayaquil	366 62	234 84	133 81
Payta	278 00	248 31	138 05
Lambayeque	295 08	267 20	147 51
Huanchaco	295 08	267 20	147 51
Casma	299 76	271 90	149 88
Huacho	304 49	276 72	157 36
San José	295 08	267 20	147 51
Pacasmayo	295 08	267 20	147 51
Callao	318 70	290 92	159 35
Tambo Mora	332 90	305 13	166 45
Pisco	332 90	305 13	166 45
Chincha	332 90	305 13	166 45
Chala	361 31	328 53	180 65
Islay	375 51	347 74	187 75
Ilo	384 96	357 20	192 49
Arica	384 96	357 20	192 49
Pisagua	399 18	371 01	199 59
Mejillones	399 18	371 01	199 59
Iquique	399 18	371 01	199 59
Tocopilla	408 65	340 90	204 32
Cobija	408 65	340 90	204 32
Chañaral	418 12	390 34	209 06
Caldera	418 12	390 34	209 06
Carisal Bayo	422 85	395 06	211 42
Huasco	422 85	395 06	211 42
Coquimbo	427 59	399 81	213 79
Valparaiso	441 79	414 62	220 89
San Francisco	295 97	251 59	121 10
Acapulco (Manzillo)	242 95	194 97	104 07
Punta Arenas	207 00	180 00	107 88
Realejo (Corinto)	228 20	206 25	133 20
La Union	238 50	211 56	138 50
La Libertad	243 75	216 75	143 75
Acajutla	249 00	222 00	149 00
San Jose	254 25	227 25	154 20

Passage dans une cabine 1er pont avant et arrière 2d pont arrière de la Nlle-Orléans à Saint Nazaire: $120 en or. Passage dans une cabine 2d pont avant: 100. Passage d'entrepont: 50.

Un supplément de $25 en or devra être payé pour un lit occupé dans les cabines extérieures du 1er pont.

Les enfants au-dessous de 3 ans ne paient pas.

Les enfants de 3 à 8 paient quart de place.

Les enfants de 8 à 12 paient demi-place.

Au-dessus, place entière.

Il est accordé un lit pour deux enfants payant demie place.

Aussi bien que pour quatre enfants payant quart de place.

Dans le cas où une famille comprendrait plusieurs enfans au-dessous de 3 ans, la gratuité ne sera accordée qu'à l'un d'eux; les autres paieront quart de place.

Les domestiques des passagers paieront les prix fixés par le tarif pour les passagers d'entrepont.

On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages transatlantiques avec une diminution de $25 0/0 sur le prix de la double traversée, si le voyageur s'embarque pour le voyage de retour dans l'espace de six mois à partir du jour de son premier embarquement; ces billets ne pourront être cédés et aucune bonification ne sera faite s'il n'en fait le voyage de retour par les navires de la Compagnie.

La nourriture des passagers d'entrepont sera celle de maistrance.

Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.

Le steamer à roues GUYANE partira de la Nouvelle-Orléans tous les 13 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.

Pour passage s'adresser chez VICTOR PERRILLIAT, agent, 127, rue de la Commune. 10 janv—1an

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord:

EUROPE, capitaine Lemarié....Samedi 21 sep.
PEREIRE, " Duchesne....Samedi 5 oct.
VILLE-DE-PARIS " Surmont....Samedi 7 oct.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin), payable en or ou son équivalent en papier,

POUR BREST OU LE HAVRE: Première cabine, $160, | Seconde cabine, $85

POUR PARIS: Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord, Première cabine, $165, | Seconde cabine, $88

Les bagages seront marqués pour Paris. Soins médicaux gratuits.

Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen ou qui en reviennent, en prenant les steamers de cette ligne, évitent les risques inutiles du voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.

3 avril V. PERRILLIAT, 127, rue Commune.

Compagnie de paquebots Hambourgo-Américains.

NEW-YORK et HAMBOURG—

Les magnifiques steamers, en fer:

HAMMONIA............Capt. Ehlers.
GERMANIA............Capt. Schwensen.
SAXONIA..............Capt. Haack.
BORUSSIA............Capt. Franzen.
CIMBRIA..............Capt. Trautmann.
ALLEMANNIA..........Capt. Meier.
TEUTONIA............Capt. Bardua.
BAVARIA..............Capt. Meyer.
HOLSATIA, en construction,—

transportent la malle des Etats-Unis, quittent le Hambourg Pier, au pied de Third Street, Hoboken,

tous les samedis,

d'avril à octobre—et tous les deux samedis, en hiver, pour Hambourg.

Ils feront escale à Southampton et prendront des passagers pour Southampton, Londres, le Havre et Hambourg.

Prix du passage, en or ou son équivalent: Premières cabines, $125; secondes cabines, $75; entrepont, $37 50.

De Hambourg à New-York—Premières cabines, 165 thalers de Prusse; secondes cabines, 115 thalers de Prusse; entrepont, 60 thalers de Prusse.

De Southampton à New-York—25 livres sterling; secondes cabines, 16 livres sterling, entrepont, ——.

Du Hâvre à New York—Premières cabines, 600 francs; secondes cabines, 420 francs; entrepont 200 francs.

De Paris à New-York—Premières cabines, 615 francs secondes cabines, 430 francs; entrepont, 240 francs.

Frêt de Hambourg à New-York, 2 livres 10 s. et 15 pour cent de "primage" par tonneau.

Les steamers suivants, appartenant à cette ligne, feront le service entre la

NOUVELLE-ORLEANS ET HAMBOURG.

Ils s'arrêteront à Southampton pour prendre les passagers et les marchandises de France et d'Angleterre.

	d'Hambourg	de Southampton	Nlle-Orléans
BAVARIA	1er oct.	4 oct.	15 nov.
TEUTONIA	1er nov.	4 nov.	15 déc.

Prix du passage:

De la Nouvelle Orléans à Southampton, Londres, Hâvre et Hambourg: Première cabine, $150, entrepont, $45, en or.

	1e cabine	2e cabine	entrep.
De Hambourg à la Nlle O.	200 thal.	150 thal.	60 thal.
Southampton " "	£.3	£21	
Du Hâvre " "	740f.	560f.	290f.
De Paris " "	745f.	560f.	240f.

Frêt de Hambourg à la Nouvelle Orléans, £3 et 15 pour cent de "primage" par tonneau.

Le prix du passage de cabine comprend tout excepté les vins et les liqueurs. Les passagers d'entrepont devront se pourvoir de la litterie, des ustensiles pour manger et pour boire.

Agence générale à New York—KUNHARDT & Co., 45 Exchange Place.

Agence générale pour les passagers à New York—RICHARD & BOAS, 6 Barclay street.

Agence générale à la Nouvelle Orléans — WILLIAMS, RUPERTI & CO, 63 rue Carondelet.

Agence générale pour les passagers à la Nouvelle Orléans—MAURY & CO., 188 rue Gravier.

Agents.

A Hambourg—AUG. BOLTEN, WM. MILLERS, successeur, 37 Admiralitaetstrasse.

A Londres—SMITH, SUNDIUS & CO., 4 Oriental Place.

Au Hâvre—WM. DUNCAN, 31 Quai d'Orléans.

A Paris—A. CHATEAUNEUF, 2, rue 8 Boulevard Montmartre. 9août au 26 mars

De la Nlle-Orléans à New York.

POUR TOUT LE VOYAGE, CINQUANTE PIASTRES.

La route la moins coûteuse et la plus agréable pour New York, par la voie de SAVANNAH.

Pour New York, $50. Pour New York $50.

Les steamers suivants, neufs, fins marcheurs, à aubes et de première classe, partent de Savannah pour New York, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS.

Ligne Murray. Départ les lundis, LEO, Commt. Dearborn. VIRGO, Commt. Buckley.	Ligne Atlantic C. M. S. S. Co. Départ les jeudis HERMAN LIVINGSTON, Commt. Baker. GEN. BARNES, Commt. Morton.	Ligne Empire départ les samedis, SAN SALVADOR, Commt. Nickerson. SAN JACINTO Commt. Atkins.

Les emménagements sont supérieurs à ceux de tous les steamers de la côte du Sud.

La table est fournie de tout ce que les marchés de New York et de Savannah peuvent fournir de mieux.

Il y a de beaux wagons à coucher sur tous les convois de nuit, de Mobile à Savannah.—De la Nlle-Orléans à New York, cinq jours et demie.

On peut acheter des billets, pour tout le voyage, au bureau du "Mobile and Great Northern Rail Road," dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles, et au No 104 de la rue de la Commune. Ces billets sont bons pour l'un ou l'autre de ces steamers.

Demandez les billets pour voyager par la voie de Savannah.

GEO. A. McCLOSKEY, Agent général pour les voyages. 26 juin—3m

Pour New-York directement.

Compagnie de vapeurs de la malle des Etats-Unis pour New-York. LIGNE DU "STAR."

VAPEURS PARTANT DEUX FOIS LA SEMAINE.

MORNING STAR.....3500 tonneaux....Nelson, comm.
GUIDING STAR......2600 " Berry, "
MISSISSIPPI.........2200 " Sumner, "
MERRIMACK.........2200 " Vansice, "
MONTEREY...........1600 " Edwards, "
MARIPOSA............1600 " Quick, "

Le vapeur MARIPOSA, Quick, commandant, Partira SAMEDI, à 7 h. du soir, du Wharf de la Compagnie, vis à vis de la place Jackson.

On recevra du frêt pour les vapeurs de cette ligne à toutes les heures de la journée, et les prix du frêt et du passage seront aussi raisonnables que possible.

Pour frêt ou passage, s'adresser à CREEVY, NICKERSON & CO, agents, 83 rue Carondelet, Nlle-Orléans.

Geo. B. HARTSON, président, 1er déc '66—1 an No 5, Bowling Green, New-York.

Pour New York. directement.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE Des Steamers suivants:

GEO. CROMWELL......Capitaine E. E. Vaill,
GEO. WASHINGTON.....Capitaine E. V. Gager,
GEN. GRANT..........Capitaine E. W. Holmes,
GEN MEADE...........Capitaine A. W Sampson

Le steamer GEO. WASHINGTON, Commandant E. V. Gager, Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, Le SAMEDI, 21 septembre, à 6 heures du soir.

Cette ligne prend du frêt et donne des connaissements pour BREME.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord. ALFRED MOULTON, 4 mai—1a Rue Carondelet, No 41

THOS. B. BODLEY, & Co.

MARCHANDS DE

Machines et Instruments Aratoires.

De toute espèce de MACHINES DE MOULIN A SCIE, MOULINS A FARINE, MOULINS A FARINE DE MAIS, MACHINES A CARDER LA LAI[NE], SCIES CIRCULAIRES, MACHINES A FLECHES, A BANDES, MACHINES A TRAVAILLER LE BOIS, &, constamment en magasin.

Agence générale, au Sud-Ouest, pour la vente des machines portatives de Wood & Mann et des moulins mais et à farine, patentés de Coleman.

THOS. B. BODLEY & Co, Rue Perdido, No 9, à côté du 18nov—tlj—

L'Exposition de Paris.

La Ligne Inman—Steamers de la Malle, Départ du Pier No 45, North River, New York.

Tous les SAMEDIS, à midi.

Vitesse et excellents emménagements.

Passage de Première Classe, en or:

New York à Liverpool, $110. Aller et retour, $175.
New York à Londres, $115. Aller et retour, $185.
New York à Paris, $125. Aller et retour, $200.

Billets de retour, bons pour six mois.

Pour plus de détails, s'adresser à ELLIOT & McKEEVER, 9 mars—1an Rue Gravier, No 108.

Bateau régulier de Bladon Springs,

Partant de la Mobile, le MARDI, à 4 heures de l'après-midi, arrivant à Bladon Springs le MERCREDI, à 10 heures du matin—Le bateau à vapeur CLARA—H. B. Johnston, capitaine. Retour: Il part de Bladon Springs, le SAMEDI, à 9 heures du matin, arrive à Mobile le DIMANCHE, à 5 heures du matin. Les passagers partant de la Nlle-Orléans, par le bateau de la malle le LUNDI, arriveront à Mobile à temps pour prendre le CLARA, le MARDI, à 4 heures de l'après-midi. Il y aura, à William's Landing, des voitures attendant l'arrivée du bateau. Les personnes désirant se procurer des cabines, le peuvent, en s'adressant aux agents.

SINNOTT & ADAMS, 9 août—1m 25 Commercial-Place.

Bâteau régulier de Bladon Springs,

Partant de Mobile, tous les SAMEDIS après-midi, à 4 heures, et arrivant à Bladon Springs le DIMANCHE, à midi—Le bateau à vapeur PRAIRIE STATE, capitaine Franck Stone.—Retour: Il part de Bladon Springs tous les JEUDIS, à 9 heures du matin, il arrive à Mobile le VENDREDI matin, à 5 heures. Les passagers qui partiront de la Nlle-Orléans, par le bateau de la malle du vendredi, arriveront à Mobile à temps pour prendre le "Prairie State" le samedi, à 4 heures, pour Bladon Springs qui sont à 150 milles au-dessus de Mobile et à 4 milles de la rivière Tombigbee. Il y aura des voitures à "Midway Landing" tous les dimanches et elles attendront l'arrivée du bateau.

SINNOTT & ADAMS, 31 juillet—2 m Commercial Place, No 25.

VILLES DE BAINS.

LE STEAMER "CRÉOLE",

Pour la Baie St-Louis, la Passe Christian, Mississippi City, Biloxi et Ocean Springs.

PRIX RÉDUITS.—NOUVEL ARRANGEMENT

Le beau steamer CRÉOLE, à basse pression, très fin marcheur, commandant Charles Walker, reprendra son service régulier, comme suit:

Les MARDIS et JEUDIS, à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin du Chemin de fer Pontchartrain.

Le SAMEDI, à l'arrivée du convoi de 4 heures P. M. du chemin de fer Pontchartrain.

Retour:

Le Créole part d'Ocean Springs les Mercredis soir et Les Vendredis matin et les Dimanches soir.

Il part d'Ocean Springs pour Pascagoula tous les Dimanches à 5 heures A. M.—Retour de Pascagoula tous les Dimanches et Mercredis.

Le service sera régulier, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

N. B.—Les bagages seront expédiés pour les susdits ports par le N. O. Express Co, bureau 146 rue Commune, sous l'hôtel St-Charles. Tout frêt expédié doit être marqué pour le steamer Créole.

Pour plus de détails, s'adresser à PETER MARCY, 7sept Rue Carondelet, No 25.

POUR LES ATTAKAPAS.

Le bateau à vapeur, d'un léger tirant d'eau, ANY ONE, capitaine A. Meynier—George Dave, commis—partira régulièrement deux fois par semaine, pendant toute la saison, en se rendant à Plaquemines, aux magnifiques paquebots de la Compagnie du Bayou Sara, LAFOURCHE et NINA SIMMES. Il prendra du frêt pour St Martinville, la Fausse-Pointe, Pont Breaux, Vermilionville, et tous les points intermédiaires sur le Bayou Plaquemines, le Bayou Sorrel et Bayou Chene, avec privilège de recharger au débarcadère Dauterive, de manière à éviter la quarantaine de la Nouvelle-Ibérie. Pour de plus amples renseignements, s'adresser au capitaine A. C. Goddin, agent de la Compagnie des Paquebots du Bayou Sara ou à E. U. RATIER, agent, 17 sept—6 No 4 Front Levée.

Grand chemin de fer de la Nouvelle-Orléans des Opelousas et de l'Ouest et la Compagnie de transport et de la malle des Attakapas.

Frêt pour les débarcadères du Bayou Teche.

TOUTES les fois qu'il y aura des lignes d'opposition entre la Nouvelle-Orléans et les points du Bayou Teche, il sera fait une réduction de 50 pour cent sur le tarif du frêt (through freight) de cette ligne, tel qu'il a été réduit, amendé et adopté le 1er juillet 1867. Le taux régulier ne sera jamais excédé.

A. B. SEGER, Président de la Compagnie du chemin de fer. T. TUPPER, Président de la Compagnie de transport des Attakapas. 10 juillet

COMPAGNIE DE PAQUEBOTS DU BAYOU SARA.

Le LAFOURCHE, Capitaine W. R. Greathouse—L. Baybl, commis, part de la Nouvelle-Orléans Tous les MERCREDIS, à 10 heures du matin, SAMEDIS, à 5 heures du soir;

Le NINA SIMMES, Capitaine Geo. Trosier—A. D. Dupuy, Commis, part de la Nouvelle-Orléans Tous les LUNDIS, à 5 heures du soir, Et VENDREDIS, à 10 heures du matin et va jusqu'au "Fisher's Store" les SAMEDIS.

Le WILD WAGONER, est en réparations. A. C. GODDIN, Président 9août—1m

Paquebots de Vicksburg.

Paquebots de la Malle des Etats-Unis, Cairo, Memphis, Vicksburg, Natchez et Nlle-Orléans.

Départ, tous les deux MARDIS, à 5 heures P. M. Pour Cairo, Memphis, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St Joseph, Water Proof, Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge, Donaldsonville.

Le magnifique paquebot neuf ROBERT E. LEE, Capitaine Wm. S. Richardson partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Jours de départ, tous les deux MARDIS, à 5 h P. M. Cairo, Memphis, Greenville, Vicksburg, Natchez et la Nouvelle-Orléans.

Paquebot régulier de la malle des Etats Unis GEN. JOHN A. QUITMAN, Capitaine J. M. White, partira, ainsi qu'il est dit ci dessus, pour Cairo, Memphis, Greenville, Grand Lake, Princeton, Ashton, Skipwith, Providence, Goodrich's Landing, Milliken's Bend, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St Joseph, Waterproof, Fort Adams, Bayou Sara, Bâton Rouge, Donaldsonville.

P. S.—Ces bateaux à vapeur se relient, à Vicksburg, avec des paquebots qui font le service des rivières Yazoo, Tallahatchi, Deer Creek, Sunflower, et prendront du frêt, avec le privilège de réembarquement.

Pour frêt ou passage sur ces bateaux, s'adresser à bord, ou à

P. S.—Des chars extra seront ajoutés aux trains partant de Memphis et de Cairo, pour la commodité des voyageurs arrivant par les dits bateaux.

GEO. D. HITE, rue Tchoupitoulas, No 17, A. BRITTON & CO, rue Front, No 7, 16fév—1 an

DROGUES, MEDICAMENTS PEINTURES, HUILES, ETC.

CUSACHS & OGDEN,

Encoignure Royale et St-Philippe, IMPORTATEURS ET MARCHANDS EN GROS DE

Drogues, Médicaments, Peintures, Huiles, Huiles essentielles, etc,

Ont constamment en main un assortiment complet des articles ci-dessus.

AINSI QUE TOUS ARTICLES POUR PEINTURIERS, DISTILLATEURS, PARFUMEURS, PEINTRES, &c, &c

Aussi—INDIGO Guatemala et BOUCHONS de toutes grandeurs et qualités. 1erno

Un avenir brillant pour le Sud!

ARTICLES

Fabriqués à la Nouvelle-Orléans, et qui ne sauraient être surpassés sous le rapport de la qualité ou du prix.

LEVI & NAVRA,

171........RUE POYDRAS........171.

(Entre St-Charles et Carondelet.)

SUCCURSALE-

Levi, Navra & Co.,

174........RUE DU CANAL........174.

(Entre Baronne et Philippa.)

N'AYANT jamais publié d'annonces, car ils sont connus au Sud comme étant les plus grands importateurs jobbers et fabricants de PORCELAINE, VERRERIE FAIENCE, FERBLANTERIE, COUTELLERIE PLAQUÉ et de tous les ARTICLES de MÉNAGE, &c FOURNEAUX DES MEILLEURES FONDERIES et ayant les derniers perfectionnements—

Ils ont le plaisir d'annoncer au public que leurs relations avec les plus grandes fabriques d'Europe et d'Amérique les mettent à même d'obtenir les articles de première main et de les vendre sinon à plus bas prix d moins à aussi bon marché que aucune autre maison des Etats Unis. Ils continueront de le faire en faveur de ceux qui les honoreront de leur appui.

A la dernière Foire de l'Etat de la Louisiane, laquelle a eu lieu à la Nouvelle-Orléans, ils ont reçu sous le titre d'INDUSTRIE DOMESTIQUE, plus de prix qu'aucun autre exposant dans leur genre d'articles. Beaucoup de personnes ont été étonnées que de semblables objets pussent être manufacturés au Sud.

Diplôme, médaille en argent et $50 pour les meilleurs articles connus sous le nom de JAPAN WARE.

Diplôme et $50 pour la meilleure FERBLANTERIE

Diplôme et $50 pour le meilleur FILTRE D'EAU DU MISSISSIPPI.

$50 pour les meilleures GARNITURES DE FOURNEAUX.

Tout ce qu'ils demandent; c'est que les marchands de la ville, ceux de la campagne et autres acheteurs s'adressent à eux avant acheter ailleurs. Ils les convaincront qu'ils ont un plus grand stock, un plus grand assortiment et vendent à meilleur marché qu'aucun autre établissement du pays, sans excepter New York.

LEVI & NAVRA, Rue Poydras, No 171, entre les rues St-Charles et Carondelet.—Succursale: No 174 de la rue du Canal, entre les rues Baronne et Philippa. 21 mars—1an

JACOB OTT, Entrepreneur.

RÉPARE les MAGASINS et les MAISONS de résidence.

Fait et répare les caves.

Les ordres laissés au No 36, Cercle Tivoli, ou chez A. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés avec promptitude. 13 nov—1an

BOIS DE CONSTUCTION. GEORGE MERZ,

Moulin à raboter et chantier de bois de construction.

Au coin des rues Toulouse et Robertson, Vieux Bassin

DU Bois préparé et brut, des châssis des jalousies, des portes et toute espèce de bois de construction sont offerts au commerce au plus bas prix.

Les ordres d'expédition sont l'objet d'une attention particulière. 19juil—1an

Family's Chartres Coffee

Avis aux familles, aux cafés et aux restaurants.

CAFÉ torréfié et concentré suivant la fameuse méthode de Chartres, (France) garanti pur et de première qualité.

Commandes livrées dans toutes les parties de la ville. LECOQ & Cie., Rue des Français 7.

Dépôts dans tous les quartiers de la ville. 14aout—1m

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN

ARRANGEMENTS D'AUTOMNE ET D'HIVER.

A partir du et après le 17 sept. les convois de ce chemin de fer partiront comme suit:

DE LA VILLE,		DU LAC,	
4½ h. A. M., char à cheval.		5½ h. A. M., char à vapeur.	
6½ " char à vapeur.		7 "	
7½ "		8 "	
9 "		10 "	
10½ "		11½ "	
MIDI		1 h. P. M.	
2 h. P. M.		2½ "	
3 "		3½ "	
4 "		4½ "	
5 " du soir		5½ du soir	
6 "		6½ "	
7 "		7½ "	
8 "		9 char à cheval.	

Passage, pour aller et venir, le même jour, 25 cts. Les personnes qui s'arrêtent à Gentilly devront en avertir le conducteur avant le départ des convois. Passage, 15 cents pour aller et autant pour revenir.

GEORGE PANDELY, 4 avril Surintendant-général.

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M., et se reliera au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Alger à 8 A. M.

Les expéditeurs et consignataires de fret, en prévenant la Compagnie de Transfert de la Nlle-Orléans, au coin des rues Camp et Commune, peuvent faire recevoir ou de livrer leurs marchandises, dans une partie quelconque de la ville, à des prix réduits.

Le fret pour les stations du chemin de fer et les débarcadères du Teche, sera reçu tous les jours (excepté le dimanche) de 7 heures du matin à 5 heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.

Le frêt pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, pour le Canal Bélanger et pour Houma, sera reçu et transporté par les stations de Raceland, Lafourche et Terrebonne, aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Tout frêt pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le frêt pour l'intérieur doit être payé sur livraison.

G. W. R. BAYLEY, 14aout Surintendant.

Grande Route de la Malle du Sud

PAR LA VOIE DE

Canton, Grande Jonction, Chattanooga, les Sources de la Virginie, Lynchburg et Washington.

La ligne la plus courte et la plus directe de la Nouvelle-Orléans à Washington, Baltimore, Philadelphie, New York et Boston.

La seule route sur laquelle il n'y ait que des chemins de fer de la Nouvelle-Orléans à New York, et aucuns frais de ferry ou d'omnibus.

Prix—De la Nouvelle-Orléans:

Memphis	$21 50	Columbia	$42 65
Decatur	28 75	Raleigh	52 50
Nashville	35 85	Knoxville	35 75
Louisville	37 75	Bristol	42 25
Cincinnati	41 25	Virginia Springs	43 75
Columbus Ohio	46 25	Lynchburg	50 25
Cleveland, Ohio	50 75	Petersburg	54 50
Buffalo	56 25	Norfolk	54 25
Chutes Niagara	56 75	Richmond	53 55
Atlanta	28 50	Washington	54 50
Augusta	37 00	Baltimore	56 15
Charleston	42 50	Philadelphie	59 65
Savannah	4 00	New York	63 00
Wilmington	50 25	Boston	68 50

Deux convois exprès partent de la Nouvelle-Orléans tous les jours, à 7 heures du matin et à 7 heures du soir, et se relient à Decatur pour Nashville, Louisville, Cincinnati, etc., à Chattanooga avec des convois pour Atlanta, Augusta, Charleston, Savannah et tous les points de la Géorgie et des Carolines.

C'est sur cette route qu'est transportée la grande malle.

Il y a des chars de nuit dans tous les convois.

Le bagage est marqué pour tout le voyage et il n'y a ni délai ni détention sur cette ligne.

Pour les billets, s'adresser au coin des rues Camp et Commune, au-dessous du City Hotel, aux hôtels St-James et St-Charles et au dépôt du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

D. H. FEGER, 26 juillet—3m Agent général au Sud.

Produits de l'île de Cube.

Plusieurs chargements de mélasse Moscovade, en boucauts, tierçons et barils.

1500 CAISSES SUCRE blanc et sucre jaune pour épicerie.

100 caisses GELÉE et PATE de goyave,
25 Caisses MIEL de choix,
50 sacs CAFÉ de la Havane,
50 sacs CACAO,
500,000 CIGARES des meilleures marques.

—Aussi que—

25 boucauts GUANO pâtrisé, 1re qualité.

En magasin et à vendre par E. TROISOROS, No 55 et 57, rue de la Douane, 11aout—3m entre Chartres et Vieille-Levée

INJECTIONS ET PILULES DU Dr. RICORD,

Pour la guérison de la Gonorrhée récente ou chronique chez les deux sexes, médication facile, cure garantie, à vendre par E. GAUDOZ, Pharmacien, 23 aout Enc. Conti et Bourgogne

TRAITEMENT DES MALADIES SECRÈTES ET DE LA PEAU.

Syphilis, Gonorrhée, Ulcérations, Engorgements, Dartres, Exzéma, Scrofule, Scorbut, etc., etc.

E. GAUDOZ, Pharmacien de l'Université de Paris, 23 aout Enc. Conti et Bourgogne

Société de Bienfaisance des Capitaines de bateaux à vapeur.

Nouvelle-Orléans, 22 juillet 1867.

LA résolution suivante a été adoptée, aujourd'hui, par la Société de Bienfaisance des capitaines de bateaux à vapeur—

"Il est résolu, qu'à partir du 1er septembre 1867, tous les bateaux à vapeur qui naviguent sur le fleuve Mississippi et ses tributaires chargeront vingt-cinq pour cent de fret de plus pour toute coton qui ne sera pas retenu par des cercles de fer et parfaitement et complètement recouvert de toile d'emballage."

25 juil—2m C. T. REEDER, secrétaire.

Les Cercles en Fer de Fassmann

POUR LES

BALLES DE COTON.

LES soussignés ont conclu des arrangements qui leur permettent de répondre à la demande de cercles en fer.

Outre le CERCLE DIAMANT et le CERCLE A BOUTON, de Fassmann, si généralement employés, ils offrent maintenant un CERCLE ALLIGATOR dont les dents sont disposées de telle sorte qu'elles embrassent le cercle dès que la balle cesse de subir la pression et la retiennent sans qu'il glisse.

Ces cercles sont si simples, que n'importe qui peut les attacher aux balles de toutes les grosseurs, avec la même facilité et aussi vite que la corde. Ils n'ont rien à craindre si on les compare aux autres sous le rapport de la sécurité, la solidité et la facilité d'attache.

Les avantages des cercles en fer sont généralement reconnus, mais il n'est pas hors de propos d'appeler l'attention des personnes intéressées sur la chaude recommandation des assureurs, des capitaines de bateaux à vapeur, des propriétaires et agents de steamers et de bâtiments à voiles, recommandations publiées récemment dans les journaux de la Nouvelle Orléans.

CHAMBERS & LATTING, 21 juillet—3m Rue Carondelet, No 61, Nlle-Orléans.

Docteur A. Landry,

De la Faculté de Médecine de Paris, No 60, rue du Maine, encoignure Royale. TRAITEMENT HOMŒOPATHIQUE DES MALADIES AIGUES ET CHRONIQUES.

Consultations de 1 à 3 heures. 12aout—3m.

Dépôt du Sud--Portraits et cadres.

UN choix de Portraits, Gravures et Glaces.—Portraits et Gravures religieux, du Sud, militaires, nationaux, maritimes et fantaisie. Glaces de forme ovale, aux plus bas prix, et aux acheteurs responsables, à crédit. A RAISON D'UNE PIASTRE PAR SEMAINE. Encadrement et dorure de cadres. On demande au magasin un homme expérimenté pour parcourir la ville. Rue Casquet, No 133, coin Derbigny, S. M. WHELPLEY, 23 aout—1m Editeur et importateur.

Changement de Local.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 30 juin 1867.

CETTE Compagnie a transporté son bureau à la "nouvelle bâtisse en marbre," No 120 de la rue de la Commune.

CHAS. BRIGGS, 30 juin—3m Président.

G. W. DUNBAR & FILS,

LIQUEURS DE TOUTE ESPÈCE, Sirops, fruits conservés, vins.

12 & 14 rue St-Louis, 12 & 14

15 janv—1an NOUVELLE-ORLEANS

J. V. GOURDAIN,

COURTIER, Passage de la Bourse, No 16, entre les rues Douane et Canal, en face de la Bourse des Négociants et des Encanteurs

8août—1uu NLLE ORLEANS, LNE

Chandières à Sucre.

UN assortiment complet de chaudières à sucre en fer battu et en fonte, de la célèbre fonderie de MM. R. & J. Raukin, de Liverpool.

M. A. de LIZARDI, à vendre par 25, rue Carondelet août—1m No

ST. LEON DESTEZ, COURTIER,

65 ....RUE TOULOUSE.........65

Entre Royale et Bourbon.

Vente et achat de propriétés. Donnera également tout son attention à la location des maisons et magasins. 4 fév—1m

Bois de choix pour comptoirs, etc

DIX MILLE pieds de noyer noir, large et de choix pour comptoirs, à vendre à des prix raisonnables pour clore une consignation. A vendre également, un fort lot de pin jaune pour planchers et plafonds.

ALEX. McCONNELL, 13 juin—1 an. rue Carondelet No 184.

Champagne! Sparkling Moselle!

CHAMPAGNE carte blanche de Bouché Fils & Co, Mareuil.

Sparkling Moselle de Burgeff & Co., Hochheim, deux marques célèbres en France et aux Etats-Unis.

A vendre par PAUL ADOUE & CO., Seuls agents, 20 rue Toulouse. 5juin—6m

VIN DE CHAMPAGNE.

De la célèbre marque de Charles Heidsieck & Co, à Reims.

LE soussigné a été nommé seul agent pour l'importation du susdit célèbre vin.

Les ordres pour l'importation directe seront reçus avec prompte attention aux termes les plus favorables.

AUGUSTE COUTURIÉ, 5 janv—1an No 87 rue Vieille-Levée.

LONDON & LANCASHIRE

FIRE INSURANCE COMPANY.

(Compagnie d'Assurance de Londres et de Lancashire.)

CAPITAL........................$5,000,000.

R. G. MUSGROVE, agent général.

63......Carondelet......63. 13mars

Tapis, Toiles cirées, Nattes, Rideaux, &c

REÇU dernièrement et offert à bas prix:

200 rouleaux de nattes françaises de toutes couleurs; Tapis de toute espèce et de toutes qualités.

Toile cirée de plancher et de meubles, toutes qualités. Stores, nouveaux genres et de toutes grandeurs, dessous de tables, couvertures de tables et de pianos, drap de Flandres, caoutchouc, crin, baguettes d'escaliers, nattes, ramage, caoutchouc, crin, baguettes d'escaliers, nattes, corniches, bandes, etc., etc. A. BROUSSEAU & Co., 19 mars rue de Chartres, No 19.

Clarificateur de Sucre, de Jordan.

CETTE machine est simple, parfaite, durable et le prix en est modique. Aucun procédé de vide n'y est employé. Elle est si simple, qu'un enfant de quinze ans peut la faire fonctionner. Elle ne se dérange pas facilement et ceux qui l'ont me disent que c'est une perfection. Le propriétaire de la patente la montera, à des conditions raisonnables, sur toutes les habitations de la Louisiane et vendra les droits de patente aux Etats et aux individus qui s'adresseront aux agents indiqués plus bas. Le clarificateur a obtenu un succès complet sur l'habitation de M. T. W. Pipes, paroisse St-Jean-Baptiste, près le Bonnet-Carré. Le sucre et la mélasse (ressemblant aussi au golden syrup) furent vendus aux plus hauts prix du marché, par M. Edward Shiff, négociant, No 168 de la rue de la Paroisse St-Jean-Baptiste, Lne., ont employé cette excellente machine: MM. Moisonnet, Louis Luke, Henry C. Story, paroisse St-Bernard Lne. Voir le certificat.

Le Clarificateur convient très bien pour la mélasse qu'il rend égal au "golden syrup". On peut obtenir des renseignements, par lettre ou personnellement, en s'adressant à H. G. HEARTT, No 29 Commercial Place, Nlle-Orléans.

Hôtel St-Charles,

Nlle-Orléans, Lne. 20 août 1867.

A M. W. A. Jordan:

Cher monsieur—Comme vous avez reçu une patente des Etats Unis pour clarifier le jus de canne, et une annonce portant ma signature ayant paru dans le PICAYUNE de la Nouvelle Orléans du 18 août, je déclare que votre patente n'est pas un empiétement sur la mienne qui applique le gaz sulfureux à la défécation et la clarification du jus de canne.

R. A. STEWART.

Paroisse St-Bernard, Lne.

Habitation Story, à 9 milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans, 18 mai 1867.

A M. W. A. Jordan:

Cher monsieur—Je me suis servi pour mes récoltes de sucre de 1865—6, de la machine faite et montée par vous pour clarifier le jus de canne par les vapeurs du soufre. La couleur et le grain du sucre en sortent des plus beaux. J'emploie toujours cette machine que je recommande aux planteurs comme étant de la plus haute importance et très économique.

Je suis respectueusement, etc., HENRY C. STORY

Cette machine se livre, à la Nouvelle Orléans et coûte $300. Les planteurs qui l'ont demandée seront servis d'après l'inscription. On peut examiner la machine chez MM. Thos. B Bodley & Co, à leur entrepôt d'agriculture No 9 de la rue Perdido, Nlle-Orléans.

N. B. Toute personne qui violera les droits de la patente sera poursuivi devant les tribunaux. 11 sept—3m.

DIX-HUITIEME ETAT ANNUEL DE LA Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

21 MAI 1867.

Les Directeurs, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie le 30 avril 1867:

Primes d'incendie dans l'année.	$376,893 01	
Primes de mer dans l'année...	160,285 66	
Primes de rivières dans l'année.	284,377 35	
Total	$821,556 02	
Total net des primes		$756,734 51
Payé: Pertes par l'incendie	$110,188 48	
Pertes sur mer	124,504 47	
Pertes sur les rivières	287,297 04	
Taxes	33,069 44	
Payé: Profits et pertes, réassurances, escompte au lieu de scrip, intérêt, frais généraux, escompte	151,921 29—706,529 70	
Bénéfice net		$48,204 81
L'actif de la Compagnie est comme suit: Effets à recevoir	$40,154 78	
Prêts sur bons et hypothèque	82,413 31	
Prêts sur garanties et actions	22,990 90—145,558 99	
Scrip étranger et du pays, compte de scrip	46,168 68	
Propriété foncière	75,000 00	
Encaisse	135,112 97	
Bons consolidés 6 p c	95,000 00	
Bons de la ville	56,000 00	
Compte d'actions de banques	175,077 17	
Vallette Dry Dock Company	12,000 00	
Bourse des Marchands	1,000 00	
Compagnie d'allege et de sauvetage de la Nlle Orléans	500 00—315,757 17	
Dû pour primes en voie de perception		79 376 44
Actif		$792,014 35
La Compagnie possède également		
Billets et bons suspendus	$436,325 21	
Compte de scrip forfait	7,853 54	
Intérêt non réclamé	9,295 58	

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS A. ADAMS, Président. HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

PAROISSE D'ORLEANS, ville de la Nlle Orléans.

Assermentés et souscrit pardevant moi, ce 22 mai 1867. G. H. BRAUGHN, Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans

La Compagnie payera un intérêt de SIX pour cent, comptant, sur les certificats non encore payés de scrip, aux porteurs des dits certificats, à partir du deuxième lundi de juillet prochain.

Les Directeurs ont en outre déclaré un dividende scrip de VINGT pour cent sur les primes ayant droit à la participation pour l'année expirée le 30 avril 1867. Il sera mis des certificats pour le dit dividende, à partir du premier lundi d'août prochain.

THOMAS A. ADAMS, Président. SAMUEL H. KENNEDY, Vice-Président.

—DIRECTEURS—

Thomas A. Adams,	P. H. Foley,
Samuel H. Kennedy,	James Hewitt,
C. T. Buddecke,	William Edwards,
Samuel B. Newman,	A. Quest,
James I. Hanna,	J. Norman Jackson,
John Watt,	A. Thomson

23 mai—

SEPTIEME ETAT ANNUEL DE LA Compagnie d'Assurance Mutuelle du Star.

Rue Carondelet No 11.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 31 juillet 1867: $70,141 23

Savoir: Sur les risques d'incendie ... $62,796 08; " de mer ... 11,487 15; " de rivière ... 7,858 08 — $70,141 23

Moins: Pertes sur les risques d'incendie ... $19,373 66; " de mer ... 7,623 86; " de rivière ... 3,105 57 — $30,093 09

$39,448 14 [illegible]

Frais de bureau moins le montant au crédit des dépenses casuelles, &c ... $13,718 16; Ré-assurances ... 2,415 17; Primes remboursées ... 485 26 — $16,608 59

$22,839 55 [illegible]

15, 20 et 25 pour cent alloué aux assureurs pendant l'année ... 15,085 82

Somme réservée pour risques non expirés ... $7,751 73; 5,350 00 — $2,401 73

En caisse ... $10,721 11
Effets à recevoir en main ... 17,336 04
Primes en voie de perception ... 2,895 00
Placé en bons de la ville ... 16,400 00
Balance due sur des billets de souscription ... 107,777 56 — $149,844 16

Ce qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

A SCHREIBER, Président pro temp. N AUGUSTIN, Secrétaire.

Assermenté et signé devant moi

ETAT DE LA LOUISIANE,—Paroisse d'Orléans Ville de la Nouvelle-Orléans, ce 27 août 1867. PAUL W. COLLENS, Troisième Juge de Paix.

Les Directeurs ont résolu de payer un intérêt de six pour cent sur les certificats émis de scrip, à partir du 1er octobre prochain.

—DIRECTEURS—

Placide Forstall,	F. Lahonde,
James Jackson,	A. Forstall,
Adolphe Schreiber,	L. R. Coleman,
Charles Roman,	Jos. Jolicet,
J. F. Schroeder,	H. Anglade,
Alfred Dubiho,	W. C. C. Claiborne,

Cette Compagnie continue d'assurer contre les risques d'incendie, de mer et de rivière, aux taux du tarif de primes et elle rembourse 15 pour cent aux personnes qui se font assurer.

PLACIDE FORSTALL, Président. N. AUGUSTIN Secrétaire. 29aout—1m

Compagnie d'Assurance DES FACTEURS ET DES COMMERÇANTS.

39......Rue Carondelet......39

Nouvelle-Orléans.

Tous les dividendes de cette Compagnie sont payables au comptant.

Montant des primes reçues la première année (de huit mois) de ses affaires, expirée le 30 avril 1867—$413,626 42.

—ACTIF—

Le 30 avril 1867..........$516,816 91.

Cette compagnie continue d'émettre des polices contre les pertes et les avaries occasionnées par les incendies et contre les dangers des fleuves et des mers, aux taux courants de prime.

MICHEL MUSSON, Président, HARMON DOANE, Vice-Président, ED. A. PALFRY, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

James Hewitt,	J. J. Warren,
W. A. Johnson,	Wm Ball,
J. W. Burbridge,	Robert Pitkin,
Jno I. Noble,	Alfred H. Isaacson,
Moses Greenwood,	Rich'd Milliken,
Alfred S. Huntington,	Sam'l E. Moore,
Hugh McColl,	Wm H. Henning,
Marshall J. Smith,	Thos M. Scott,
L. Caulfield,	Joseph Block,
John Chaffe,	J. B. Jennings,
L. H. Terry,	R. T. Buckner,
Jos D. Biair,	H. H. Ware,
	Sam'l Friedlandier.

août—6 m

PERUVIAN BARK BITTERS.

(Bitters de Quinquina du Pérou.)

CÉLÈBRE TONIQUE ET ALTÉRANT

Amer infaillible pour prévenir les fièvres en frisson.

PRÉPARÉ A LA NOUVELLE ORLÉANS d'après la RECETTE D'UN MÉDECIN PRATIQUANT DU SUD, d'une science reconnue, composé de la meilleure ÉCORCE QUINQUINA ROUGE DU PEROU choisie spécialement à cet effet.

Les PROPRIETAIRES offrent le PERUVIAN BARK BITTERS comme un préventif de la fièvre en frisson, un excellent altérant et tonique, convenant particulièrement au CLIMAT DU SUD, UN DÉPURATIF DU SANG et autres FLUIDES, un STIMULANT AGRÉABLE.

Cet AMER guérit de la DISPEPSIE, de l'INDIGESTION, de la MALADIE DE FOIE, de la DIARRHÉE CHRONIQUE, de la FIEVRE INTERMITTENTE, de la FIEVRE EN FRISSON, de toutes les MALADIES provenant du FOIE, de l'ESTOMAC, des INTESTINS et de toutes les AFFECTIONS PÉRIODIQUES.

Dr. M. PERI & Co., seuls propriétaires et fabricants. NLLE-ORLÉANS (Le.), 124, rue de Chartres.

Geo. L. KOUNS & Bro., rue de la Commune, No 59, [Agents pour la vente en gros].

A VENDRE PAR TOUS LES DROGUISTES ET MARCHANDS. 28 mars—1 an

FONDERIE DE LEEDS

[ETABLIE EN 1825.]

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des bouilloires, des moulins à sucre, des chaudières à sucre, des machines à défécher, des moulins à scie, des presses à coton, des vis de Newell, des bouches à fourneaux, des grils; à exécuter toutes sortes de travaux d'habitations, de bateaux à vapeur et toute espèce de machines pour le Sud.

LEEDS & CO

AVIS.

Graines de coton! Graines de coton.

NOUS désirons acheter DIX MILLE TONNEAUX de GRAINES DE COTON pour notre manufacture d'huile, et nous sommes toujours disposés à payer pour cet article le prix le plus élevé du marché.

Nous fournirons aux planteurs, sur leur demande des sacs et la ficelle nécessaires.

Tout ordre pour l'expédition de sacs devra être adressé à la Boîte de Poste No 1575 et recevra une prompte attention.

ALDIGE & WOLF, 17 sept—3m Bienville Cotton Seed Oil Factory.

ENTREPOT DE TABACS DU SUD.

S. FUNK

MARCHAND EN GROS de Tabac en feuilles, à chiquer et à fumer et de Cigares.

47........Rue Gravier........47

au coin de la rue Nouvelle-Levée. 27 avril 67—1 an et 147 rue Walter, New York.

GIVEN, BROWN & CO,

H. F. GIVEN, W. G. BROWN, D. A. GIVEN, R. K. DUNKERSON.

Successeurs de GIVEN, WATTS & CO., FACTEURS DE COTON ET COMMISSIONNAIRES, Rue de la Commune, No 186, Nlle-Orléans 29juillet—6 m

Charles E. Fortier, Encanteur,

Rue Bienville, No. 33,

SE charge de la vente de propriétés foncières, meubles, épiceries, etc. 3juillet

---

VENTES JUDICIAIRES.

JEAN MARIE FAGET et al. vs. DAVID O'CRONAN

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 22,211—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé le 10 septembre 1867 par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le JEUDI, dix-neuf de septembre 1867, à 5 heures P. M., sur les lieux, à l'angle des rues Calliope et Clara dans le Premier District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Un lot de bois de construction et d'effets mobiliers, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis provisoirement dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 17 sept—17, 18, 19

D. S. DEWEES vs les héritiers d'ELISHA CROCKER. Jugement en reconvention.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 13,017—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI dix-neuf d'octobre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Deux terrains désignés par les numéros Deux et Douze (2 et 12) et la moitié des terrains désignés par les numéros Trois et Onze (3 et 11) dans l'îlet de terre borné par les rues des Magasins, Foucher, Lafayette et Girod.

Les dits terrains mesurent chacun vingt-neuf pieds de face à la rue des Magasins, vingt-neuf pieds de face à la rue Foucher sur cent soixante-treize pieds de profondeur.

Et un autre terrain situé dans le même îlet, désigné par le numéro ———, mesurant vingt-neuf pieds sept pouces de face à la rue Foucher, sur cent soixante-quinze pieds six pouces et trois lignes de profondeur d'un côté et cent soixante-quatorze pieds six pouces et 4/5 de l'autre.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur les dits terrains.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions.—Comptant, au moment de l'adjudication. HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans 17 sept—17 26 oct 4 11 19

C. Genzy & Co., en liquidation vs. Paul Fon.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — No 17,445 —En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI vingt-huit de septembre 1867, à 11 heures A. M., sur les lieux, Chemin de Gentilly, presqu'à l'entrée du Champ de Course, à la vente publique et adjudication de—

Dix-huit (18) vaches, Deux (2) chevaux, Une (1) charrette, Certains meubles et effets mobiliers, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant au moment de l'adjudication. HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 17 sept—20, 24, 26 28.

Vente par le Shérif de la paroisse d'Orléans, à l'effet d'opérer un partage.

Succession de feu OLE ANDERSON, décédé.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 24,728—En vertu d'un jugement rendu le 10 de septembre 1867 et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix-neuf d'octobre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique, par partage, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un certain terrain situé au faubourg Washington, dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro Sept de l'îlet numéro [illegible] borné par les rues d'Enghien, d'Port, Casa-Calvo et Moreau, d'après un plan dressé par J. Pilié, ci-devant voyer, daté du 9 de février 1835, mesurant, mesure américaine, vingt-neuf pieds de face à la rue Casa-Calvo, sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une jolie maison cottage ayant quatre chambres au rez-de-chaussée, et une chambre dans l'attique, une maisonnette en bois ayant une chambre, deux caves, lieux d'aisance, cour briquetée, &c. &c.

Cette propriété appartient à la dite succession au moyen de l'acquisition que le défunt Ole Anderson en avait faite de Francisco Guitar, suivant acte au rapport de Félix Percy, ci-devant notaire public en cette ville en date du 5 janvier 1854.

Conditions—comptant, au moment de l'adjudication. HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 15sept—15, 17, 26, 4, 11, 19.

FRANK MALLERICH vs FRANK BORGE.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 23,142—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI trente de septembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles de Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

DEUX TERRAINS situés dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Moreau, des Champs Elysées, Casa-Calvo et des Français, désignés par les numéros Deux et Trois d'après un plan déposé au No 16 en l'étude de G. Gottschalk, notaire public en cette ville.

Les dits terrains mesurent, mesure américaine, conformément au dit plan, chacun trente pieds de face à la rue des Champs Elysées, sur une même profondeur, entre lignes parallèles.

[illegible]

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette vente étant la seconde et dernière, la dite propriété sera adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qu'on en offrira, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournira son billet, portant intérêt au taux de huit pour cent l'an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement.

Le dit acquéreur paiera au comptant, et en en déduction du prix d'adjudication, les frais d'annonces, du Shérif et du Greffier, &c, s'élevant ensemble à la somme de [illegible], ainsi que le montant des taxes d'Etat, de Paroisse et de Ville.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 13sept—17, 21, 25, 29

Succession de feu ALBERT CONVERSE, décédé.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 25,[illegible]—En vertu d'un ordre de vente rendu le 18 de juillet 1867 et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le lundi trente de septembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte de ladite succession à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Treize arpents de terre en superficie, situés à Arrêt Jacob, Paroisse de Ste-Hélène, en cet Etat, faisant face à Grand Chemin de Jackson bornés d'un côté par le chemin public, par les terres appartenant à H. Star et derrière par les terres appartenant à Bouware.

Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Cette vente étant la seconde et dernière ladite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qu'on en offrira, à un et deux ans de crédit, l'acquéreur fournissant son obligation, avec caution bonne et solvable, à la satisfaction de l'administrateur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.

Le dit acquéreur paiera au comptant et en en déduction du prix d'adjudication, les frais d'annonces, du Shérif et du Greffier, etc, s'élevant ensemble à la somme de $77, environ, ainsi que le montant des taxes d'Etat, de paroisse et de ville.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 13 sept—17, 21, 25, 29

LOUIS MESTIER vs CHARLES KAMMARAR.

CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 18,212— En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI vingt-un de septembre 1867, à 10 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Les droits et intérêts du dit défendeur dans un bail No 261 rue de la Vieille Levée, entre celles des Ursulines et de l'Hôpital, dans le Deuxième District de cette ville.

Saisis dans l'affaire et dessus.

Conditions—Cette vente étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qu'on en offrira, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournira son billet, portant intérêt au taux de cinq pour cent l'an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement.

Le dit acquéreur paiera au comptant, et en en déduction du prix d'adjudication, les frais d'annonces, du shérif, du greffier et de gardiennage, s'élevant à la somme de $60 00 ou environ.

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans. 10 sept—10 13 16 19 21

VICTOR CHOPPIN vs W. COX & CO.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 15,247 —En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi vingt-trois de septembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues du Camp, St Joseph, Julie et des Magasins, désigné par le numéro 12, d'après un plan dressé par Pilié, voyer, le 29 d'avril 1842 et déposé en l'étude de Félix Grima, alors notaire public en cette ville.

Le dit terrain mesure environ vingt-cinq pieds trois pouces et sept lignes de face à la rue du Camp, sur environ cent-cinquante pieds six pouces de profondeur, entre lignes égales et parallèles. Le tout, plus ou moins, mesure américaine et est borné dans le fond par une allée commune conduisant à la rue St-Joseph, conformément au dit plan.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Saisie dans l'affaire ci-dessus, comme appartenant au défendeur Walter Cox.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication. HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 22 août—31; sept 8, 16, 23

J. R. PIKE vs M. KERWIN.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No19,016—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-et-un de septembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont la description suit—

Un certain terrain situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Live Oak, Laurel, Ste. Marie et St. André, désigné par le numéro Six, d'après un plan dressé par C. A. Hedin, ci-devant architecte, daté du 12 avril 1852 et déposé en l'étude de Wm. Christy, ci-devant notaire public en cette ville, sous le No 53, au Livre de plans No 2.

Le dit terrain mesure vingt-neuf pieds six lignes de face à la rue Ste. Marie sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent vingt pieds.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la dame Johannah Mansfield, suivant acte au rapport de John F. Coffee, ci-devant notaire public, en date du 28 février 1855, dûment enregistré au bureau des Aliénations de cette ville, au Livre No 66, fo 682.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans. 20 août—29—sept. 6, 14, 21.

FRANCOIS LACROIX vs J. P. KLAIBER.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 23,387. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-un de septembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Deux certains terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Palmyre, Dorgenois, Banks et Broad, désignés par les numéros Treize et Quatorze, d'après un plan dressé par F. N. Tourné, daté du 15 février 1860 et déposé en l'étude de A. E. Bienvenu, notaire public en cette ville, sous le No 45.

Lesdits terrains mesurant, chacun, vingt-cinq pieds sept lignes et un tiers de face à la rue Palmyre sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le No Treize forme l'angle des rues Palmyre et Dorgenois.

Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: L'acquéreur assumera le paiement de trois billets payables respectivement le 28 mars des années 1868, 1869 et 1870, chacun de la somme de quatre-vingt-onze piastres ($91) avec intérêt au taux de six pour cent l'an, à compter du 28 mars 1866, jusqu'à échéance, et après cette époque au taux de huit pour cent l'an jusqu'au parfait paiement, et la balance du prix d'adjudication, comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 20 août—29, sept 6, 14, 21

Charles Donnelly vs H. S. Fulkerson et la Compagnie dite New Orleans Manufacturing and Building Company.

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No. 23,860—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le samedi, vingt-un septembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Cinq cent dix ($510) actions de la Compagnie dite "New Orleans Manufacturing and Building Company," lesdites actions ayant été transférées par H. S. Fulkerson à ladite Compagnie, vers le 25 mai 1867.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant, au moment de l'adjudication. HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans. 10 sept—10 13 16 19 21

Succession de JOHN G. FRIEDMAN.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Mme Vve J. G. Friedman a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu John G. Friedman, décédé intestat.—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, 10 sept—10, 15, 19 Greffier.

Succession de EUGENE BOUTREUX.—No 29,579.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Mme Vve E. Boutreux a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'exécutrice dative à la succession de feu Eugène Boutreux, décédé:— Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, 11 sept—11 15 20 Greffier.

VENTES A L'ENCAN,

PAR HOFFMAN MARKS & CO

Marchandises sèches et Lingerie, PAR HOFFMAN MARKS & CO. S. S. ZELNICKER, encanteur. Bureau, rue de Chartres No 88.

MERCREDI, 18 septembre, à 10 heures du matin, il sera vendu—

300 pièces cachemirs unis et fantaisie,
100 do doeskins et draps noirs,
150 do satinets et Meltons,
100 do popelines unies et brodées,
100 do mousselines tout laine,
100 do alpacas et mérinos,
200 do flanelles, rouge, blanche et bleue,
200 do jeans et tweeds, tout laine,
100 do molleton bleu et molleton écru,
200 do flanelles Opéra et imprimées,
300 do coton blanc et coton écru,
150 do do do 11/4 et 12/4, à draps,
300 do indiennes françaises et américaines,
100 do cotonnades, denims et stripes,
200 do couvertures de lit, en couleur,
200 couvertures blanches et couvertures grises,
200 doux jupons balmoral
150 do serviettes toile et Huck,
100 do bonneterie coton et bonneterie laine,
100 do jupons,
150 do chemises à bouillons, Garibaldi et à devants de toile,
400 do chemises ginga, hickory calico,
100 do chemises de dessus casimir, grises et vertes,
100 do chemises de peau et caleçons en mérinos.

—Egalement—

Un grand assortiment de divers articles dont l'énumération serait trop longue.

Conditions à la vente. 18 sept

Succession de Sigmund Adler.

Fonds et installations du Magasin de Marchandises sèches de Levy & Adler, No 184 de la rue du Canal.

PAR HOFFMAN MARKS & CO

S. S. ZELNICKER, encanteur, Bureau, rue de Chartres No 88.

IL sera vendu, Mardi, 24 septembre 1867, à 10 heures du matin, au magasin No 184 de la rue du Canal, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, portant le No 29,[illegible] et daté du 2 septembre 1867, pour le compte de ladite succession—

Le fonds et les installations dudit magasin, comprenant un assortiment général de marchandises étrangères et du pays, etc.

Conditions de la vente—

Un tiers comptant en billets du Trésor des Etats-Unis, le reste à trois et six mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du liquidateur et de l'adjudicataire de la dite succession.

11 sept—14, 17 21 22 23 24

PAR A.FEIBER

Marchandises sèches, habillements, lingerie, bottes, souliers et chapeaux à l'encan.

PAR A. FEIBER, H. MARKS, encanteur.

IL sera vendu aujourd'hui mercredi 18 septembre à 10 heures, dans la salle d'encan, au No 46 de la rue de Chartres—

425 lots de marchandises sèches assorties, fantaisie et de fonds, indiennes, coton blanc et coton écru, cotons à draps, ginga, plaid, denims, Hickory et cotonnade mousseline de laine, mérinos, alpacas et barège, casimir, draps, doeskins, satinet, jeans et tweed, manteaux, bonneterie, mouchoirs, etc.

—Egalement—

570 lots d'habillements et de lingerie de saison. Un grand stock de souliers, bottes et chapeaux.

Conditions à la vente 18 sept

PAR FORSTALL & SPEAR.

INSTALLATION DE GAZ.

Anglaises, Françaises et Américaines. PAR FORSTALL & SPEAR, PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Salle d'encan 36 rue Bienville.

VENDREDI 20 septembre 1867 à 10½ heures il sera vendu à leur salle de vente, No. 36, rue Bienville, entre Chartres et Vieille Levée, sans réserve—

Une belle installation de gaz anglaise, françaises et américaines, telles que beaux lustres à un, deux, trois et quatre becs, pendants pour vestibules, &c. &c.

—Egalement—

Un lot de verres extra, une enseigne et un lot de portes vitrées.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 17 sept

PAR G. DE FERIET.

Terrains de prix pour bâtir, dans la rue Enghien, entre les rues Victoire et Levée.

Succession de Jos. Schott.

PAR G. DE FERIET, encanteur, Bureau, rue Royale, No 52.

LUNDI 23 septembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, daté du 17 juillet 1867, la propriété ci-après décrite et appartenant à ladite succession, savoir—

Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville. Ledit terrain est désigné par le No 2 de l'îlet compris entre les rues Levée, Victoire, Espagne et Enghien, mesure 33 pieds de face à la rue Enghien, sur 95 pieds 2 pouces de profondeur et sur la face qui se trouve du terrain No 1 [illegible]

Conditions—La moitié comptant, le reste à 6 et 12 mois de crédit, en billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt de la date à parfait paiement, et garantis par hypothèque spéciale sur la propriété vendue. En cas de pertes l'acquéreur devra payer 5 pour cent additionnel. Les taxes de la ville et de l'Etat seront à la charge de l'acquéreur. Acte de vente par devant W. J. Castell, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

22 août—22 24 août—4, 13, 17, 23 sept

VENTES DE CONSTABLE!

Wm J. BROOKS vs FRANCH BECHLER—No 2,868

TROISIEME JUSTICE DE PAIX—Paroisse d'Orléans—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable P. W. Collens, Juge de la Justice de Paix pour la Paroisse d'Orléans, je procéderai, le SAMEDI 28 septembre 1867 à 11 heures, au No 95 rue Roman près de la rue St-Louis dans le 3me District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

UN LOT DE MEUBLES.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

—Aussi le même jour—

A 12 HEURES P. M. en vertu du même writ, à l'angle des rues Tchoupitoulas et St James—

56 pieds de tuyaux de gaz,
2 doubles becs,
3 robinets suivis d'au moins un pied de long.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

ARTHUR LANGE, 14 sept—21 28 Constable.

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de LUKE DOYLE—No 29,[illegible]

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que [illegible] a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Luke Doyle, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, 15 sept—15 19 22 Greffier.

Succession de BERTRAND TROUILLET—No 29,615

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Bertrand Saux a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Bertrand Trouillet, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, 11 sept—11 15 22 Greffier

Succession de ANNA HEID, épouse de Henry Mohr

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au compte.

Par ordre de la Cour, 11 sept—11 15 22 P. R. O'RORKE. Greffier.

Succession de FAUSTINO VELASCO—No 29,600.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que P. H. Monsseaux a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Faustino Velasco, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, 17sept—22 26 Greffier.

Succession de L. R. D'ESTOUVILLE—No 29,633.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que J. Petit, F. Rigaud et E. Carsimen ont chacun présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Louis R. d'Estouville, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, 17sept—22 26 Greffier.

Succession de CYPRIEN BOGAIN—No 29,611.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Arthur Hébert a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Cyprien Bogain, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, 17sept—22 26 Greffier.

Succession de ELEONORE BUCKHEUSER, épouse de CHARLES PARIS—No 29,626.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Thomas Hodgson a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feue Eléonore Buckheuser, épouse de Charles Paris, décédée intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, 17sept 22 26 Greffier.

Succession de Mme MARY ANN CROLY, veuve en première noce de Joseph Benson,—No 29 611.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. — Attendu que Jno K. Scott a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'exécuteur testamentaire à la succession de feue Mme Mary Ann Croly, veuve en première noces de Joseph Benson, décédé: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, 12 sept—12 17 21 Greffier.

Succession de DAVID THORNER.—No 29,612.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Simon J. Flatow a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu David Thorner, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, 12 sept—12 17 21 Greffier.

Succession de FREDERICK CLEMENTS—No 29,622.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Julia A. Parker a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Frédérick Clements, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, 15sept—20 24 Greffier.

Succession de Mme HONORA WALLACE.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, 11 sept—11 15 20 Greffier.

Succession de N. Dr. STEIN.—No 29,602.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que F. Oensebruck a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu N. De Stein décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, 11 sept—11 15 20 Greffier.

Succession de HARRIET FOSTER alias HARRIET JAMES.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que John Houbost a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'exécuteur datif à la succession de feu Harriet Foster alias Harriet James, décédé— Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, 11 sept—11 15 20 Greffier.

Succession de CHARLES BRADY.—No 29,935.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administratrice de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, 11 sept—11 15 20 Greffier.

Succession de MARIE ANNE CROWLEY.

DEUXIEME Cour de District de la Nlle-Orléans.—Attendu que John Crowley a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feue Marie Anne Crowley décédée intestat, Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, 11 sept—11 15 20 Greffier.

Succession de BEN. D. HARRIS. — No 29,563.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.- Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par L. F. Simonds curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, 10 sept—10, 15, 19 Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR LOUIS STERN & BRO.

Marchandises étrangères et du pays, Habillements, Lingerie et articles pour messieurs, Coutellerie, Articles de fantaisie et Parfumerie.

PAR LOUIS STERN & BROS. M. STERN, encanteur.

MERCREDI, 18 septembre, il sera vendu, à 10 heures A. M., à nos salles de vente, 36, rue du Camp—

500 lots de marchandises étrangères et du pays, consistant en indiennes anglaises françaises et américaines; coton blanc et écru; flanelle du pays, blanche, bleue et rouge, 10/4, 11/4 et 12/4; toile à draps blanche et brune, cotonnade, jeans du Kentucky; casimir tout laine, de fantaisie; satinet, toile d'Irlande, mousseline de laine, alpaca, mérinos, calicots 10/4, 11/4 et 12/4; couvertures blanches et grises; étoffes rouges dites Turkish, batiste fil, mouchoirs madras, gants, bas, &c. &c.

200 LOTS D'HABILLEMENTS

Consistant en habits, pantalons et gilets.

100 douzaines chemises hickory, calicot et ginga,
200 do chemises de dessus, en laine et en cachemire,
300 do caleçons et chemises de peau en flanelle,
100 do do do en mérinos,
500 do cravates écharpes, françaises et anglaises

—Et—

5 caisses coutellerie anglaise, Articles de fantaisie et Parfumerie, d'importation directe.

Conditions à la vente. 17 sept

PAR J. P. BOISSEAU.

Vente par les gardiens du port de pipes en terre, avariées sur la barque "Jane King"—Vente pour le compte de qui il appartiendra.

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur, bureau, rue Gravier, Nos. 49 et 51, entre les rues Tchoupitoulas et Nouvelle-Levée.—Il sera vendu, mercredi, 18 septembre 1867, à 10 heures du matin, au Merchants Warehouse, au coin des rues Montegut et Levée, Troisième District, par ordre des gardiens du port, pour le compte de qui il appartiendra—

22 caisses pipes en terre, marquées W C.
204 do do do do W C. C.
100 do do do do W C. S C

avariées sur la barque "Jane King" à sa dernière traversée de Liverpool à la Nouvelle-Orléans.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 11 sept

Beaux Meubles en bois de rose, acajou et noyer, — à l'encan — le propriétaire se retirant des affaires.

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur, Bureau, rue Gravier, Nos 49 et 51.

IL sera vendu à l'encan mercredi 18 septembre 1867 à 11 heures du matin à la maison No 202 de la rue des Magasins, entre les rues Orange et Richard,

Tout le mobilier de la dite maison, comprenant deux beaux mobiliers en bois de rose pour salon, beau mobilier de chambre à coucher, bibliothèque, étagères, tables de centre, tables à ouvrage et toilettes, miroirs à cadres dorés, vases, tableaux à l'huile, tapis de velours et de Bruxelles, tentures de salon, lits et matelas, un beau piano [illegible], chaises et matelas à ressorts, bureaux à tiroirs, armoires à glace, [illegible] et autres articles de ménage.

—Egalement—

Une pendule de 30 jours, Un beau piano Pleyel en bois de rose.

Les meubles sont presque neufs; ils ne servent que depuis quelques mois et seront vendus sans réserve.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 1o sept

PAR D. E. MORPHY.

28 plaques de fer à bouilloires.—Manufacture de Luken.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu jeudi 19 septembre 1867, à 11 heures du matin, au magasin No 47 de la rue des Magasins, 28 plaques de fer à bouilloire, Nos 1/4 à 1/2 de 5 à 3½ à Man[illegible] de Luken.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 17 sept

Faïence et Porcelaine

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu sans réserve pour le compte du consignataire, JEUDI 19 septembre 1867, à 11 heures et demie A. M., dans le magasin No 27 rue du Commerce, entre Girod et Lafayette—

Un choix de faïence et de porcelaine assortie.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 17 sept

PAR S. GUINAULT

Vente renvoyée pour cause de mauvais temps.

VACHES, PAR S. GUINAULT, encanteur, Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.

Vente pour liquidation

SAMEDI, 21 septembre 1867, il sera vendu, à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Français et Libéraux, près l'Hôpital de Lafayette—

22 belles vaches laitières, plusieurs avec veaux, et au moment de vêler,

1 charrette à lait.

La charrette sera donnée au plus fort acheteur.

Conditions—Jusqu'à $200 comptant, au-dessus à trois et six mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur. Le renouvellement [illegible] 15 sept

VACHES.

PAR S. GUINAULT, encanteur, Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse.

LUNDI 23 septembre 1867, il sera vendu à 11 heures du matin, sur la place [illegible] des vaches de Nicolas Hemard, qui cesse les affaires—

12 vaches laitières
1 taureau,
1 cheval, 1 charrette à lait
La charrette, les bidons, &c, &c.

Conditions—Jusqu'à $200 comptant, et au-dessus à trois et six mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur. 15 sept

VACHES.

PAR S. GUINAULT, F. BUCKINGHAM, encanteur.

MERCREDI 25 septembre 1867, il sera vendu, à 11 heures du matin, à l'angle des rues Avenue du Canal et écurie de Mme Wilson, les vaches d'Auguste Barthe, qui se retire des affaires—

28 belles vaches laitières, plusieurs avec veaux, et autres au moment de vêler.

2 chevaux pour charrette,

1 charrette à lait, bidons, &c.

La laiterie est située près de la [illegible] Magasin.

Le privilège d'une laiterie dont la clientèle se fait par le [illegible]

Conditions—Jusqu'à $200 comptant, et au-dessus à trois et six mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur. 15 sept

VENTE RENVOYÉE.

Vaches, Chevaux, &c.

PAR S. GUINAULT, Encanteur, Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse.

MERCREDI, 18 septembre 1867, il sera vendu à 11 heures du matin, sur la propriété de M. Michel Fortin, près de la Bourse, pour cause de départ, la laiterie [illegible] les animaux suivants appartenant à M. François Dufresne, qui [illegible]—

14 vaches en bon état [illegible] et installations et ustensiles de la vacherie.

Conditions—Jusqu'à $200 comptant, de $200 à $400 [illegible] endossés à la satisfaction du vendeur. 17 sept

Successions de Pierre et Auguste Binigé

PAR S. GUINAULT, encanteur,

SAMEDI, 5 septembre 1867, il sera vendu à la Bourse [illegible] [illegible]

[illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 17 sept—17, 21, 25.

Avis aux entrepreneurs et charpentiers

PAR S. GUINAULT, [illegible] 19 septembre 1867, il sera vendu, à quatre heures [illegible] [illegible] des rues Levée et Po[illegible]

Un lot de matériaux provenant des magasins à tabac, consistant principalement en planches, chevrons, des bois [illegible].

Conditions—Comptant en billets [illegible] 15 sept.

PAR C. E. GIRARDEY & CO

Terrain rue Tchoupitoulas.

Succession d'Anna Maria Helper, épouse décédée de George H. Clay—No. 2,744—Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO. Encanteurs, NICHOLAS J. HOLY Encanteur. Bureau, No 17 Place de la Bourse.

SAMEDI, le 5 octobre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, en vertu d'un ordre de l'honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 29 août 1867, il sera vendu à l'enchère publique pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un lot de terre désigné par le No 6 de l'îlet No 12, borné par les rues Levée ou Tchoupitoulas, Pleasant, Harmony et St-Thomas dans le Quatrième District de cette ville. Ledit terrain mesure 30 pieds 3 pouces de face à la rue Levée ou Tchoupitoulas, sur une profondeur entre lignes parallèles de 82 pieds 6 pouces.

Conditions—comptant en billets du Trésor des Etats Unis. L'acquéreur devra assumer le paiement de toutes les taxes de 1867.

Acte de vente et les timbres de Revenu aux frais de l'acquéreur pardevant J. F. Coffey, notaire.

31 août—3 14 22 oct 5

MANUFACTURES DU SUD.

Fabriqué à la FONDERIE DE LEEDS, dans la ville de la Nlle Orléans.

Vis Newell,

égalant, sous tous les rapports, celles de l'Ouest et du Nord, — à vendre à aussi bon marché que toutes celles qui sont offertes en ville.

Chandières à Sucre.

(Diplôme et ruban bleu décernés à la Première Foire d'Etat de la Louisiane), — d'une forme et d'une qualité qui ne sont pas surpassées, — à vendre aux plus bas prix.

Les commandes laissées à la Boîte No 73 du "Mechanics' and Dealers' Exchange" seront promptement exécutées.

LEEDS & CO., 3 aout—3m Au coin des rues Delord et Foucher

GRAINES DE JARDINAGE,

DE LANDRETH.

RECOLTE DE 1867.

LE soussigné a maintenant en magasin un choix de GRAINES DE LEGUMES reçus de l'établissement de D. Landreth & son, à Philadelphie. Il a également un beau lot d'OIGNONS.

Les marchands de la campagne peuvent s'approvisionner chez lui de graines par douze, cent ou mille papiers.

H. HAFNER, Rue St Charles, No 165, en face du théâtre St Charles. 21 juillet—3m

Compagnie Ætna d'Assurance de la vie, Hartford, Conn.

ACTIF........................$5,000,000

Organisée en 1820.

"Cinquante pour cent de dividende"—Elle n'a jamais mis une réclamation en litige".

ELLE PAIE PROMPTEMENT.

KING & FITZGERALD, agents, 7mai—1an Rue Carondelet, No 2

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL — SEPTEMBRE 1867.

Sont invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:—en cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au consulat.

B	I
Bellevue Louis	Ibos Pierre
Ballonque François	L
Billac Bernard	Lustig E. Mme
Bunon Joseph	Lussan
Bayle Jean	Lesson Pierre Louis
C	M
Cary J. B	Meurdefaim Prosper
Coudero Jean Pierre Philippe	Mazeyrac Philippe
Cajus, née Catoire	Mouveaux Auguste
Corigat Léon	Moutane John
D	Maurras Auguste
Defranne, née Généreuse Egalité Brun	Muller et Pinget
Diele Jacques	Minvielle Jean
Dondé Jean-Marie	Mires Paul
Deffray Clément	P
Dumail Jean Marie	Pedaux, les héritiers
Dougrais François	Pelarin Madeleine, Mlle
Dumoret Jeanne Marie	Poisson Philippe
De Bruys Henri	Petit Eugène, cordonnier
Dupont Constance, née Lous	Pérès Auguste
Danjeau (les frères)	R
Dupasseur Edouard	Ringé, née Louise Avignon
De Livaudais Charles	Rabourdin Charles
Dreux (la famille)	Rey Baptiste
Doche Aune, Mlle	Rousset, née Rouget
F	S
Ferrère Gustave	Selmy, les époux
G	Silvy Jean Honoré
Grosso Hyacinthe	Sellier Joseph
Guyol Théodore	Silvy Louis
H	Stosse Jacques
Huet Alexandre	T
Hostres François Victor	Tricou Henri & Co
	Z
	Zober Eugène.

La Chancellerie du Consulat de France, sise rue St Louis, No 11, entre celles de Chartres et de la Vieille Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi. 3 sept

Succession de FRANCES CHAPMAN, épouse de L. D. Hillerman.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Felix Larue a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Frances Chapman, décédée intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, 14 sept—14 19 23 Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR GABRIEL LEAUMONT.

550 caisses Bottes, Souliers et Chapeaux

—Aussi:—

Habillements d'hiver. Articles de Toilette,

PAR GABRIEL LEAUMONT, Salle d'encan, 69 rue de Chartres

MERCREDI 18 courant à 10 heures du matin, il sera vendu—

550 caisses bottes, souliers et brodequins

—Aussi—

50 caisses chapeaux pour hommes et enfants.

—Aussi—

Un assortiment d'HABILLEMENTS d'hiver, ARTICLES de toilette, &c.

Conditions à la vente. 17sept

PAR E. ROGER & CO.

Vente par catalogue de 10,750 caisses vitres françaises.

PAR E. ROGER & Co. H. SAMURY, Encanteur.

JEUDI, 19 septembre, il sera vendu, à 11 heures, en matin, à leurs salle d'encan, Nos 45 et 47 rue de la Vieille Levée—

10,750 caisses vitres françaises 8/10 et 24/30, en débarquement de la barque Mary Bettex.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 15 sept

PAR EUGENE TOURNÉ.

Successeur de BERNARD TURPIN.

Vente pour cause de départ, d'un grand stock d'Eaux-de-vie françaises, Vins, Vermouth, Sardines, Huile d'olives, &c &c.

PAR EUGENE TOURNÉ.

MERCREDI le 18 septembre 1867 à 10½ heures A. M., il sera vendu à l'encan au magasin des importateurs MM. Pizarro frères No 63 rue Vieille-Levée, sans réserve, les articles suivants:

[illegible] Cs. d'eaux-de-vie françaises
[illegible] vin rouge, Bordeaux et Marseille,
[illegible] de Bodeaux, Blave, Culzac, &c.
[illegible] d'oreilles marques,
[illegible]

Les catalogues [illegible] 3 sept

PAR CHARLES E. FORTIER

Meubles. Meubles.

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur, Bureau, rue Bienville No 33.

JEUDI [illegible] septembre, à 11 heures du matin [illegible]

[illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Meubles, &c. Meubles, &c.

PAR CHARLES E. FORTIER, Encanteur.

MERCREDI [illegible] septembre [illegible] à 10 heures A. M. [illegible]

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis. 17 sept

Propriété dans la rue de la Douane entre les rues Johnson et Prieur.

Succession de Mme C. MARCHAND.

Par CHARLES E. FORTIER, Encanteur. Bureau, rue Bienville 33.

SAMEDI, 15 octobre 1867, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du [illegible] septembre 1867, la propriété ci-après décrite:

Un terrain avec les bâtisses et améliorations, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Johnson, Prieur, Douane et St Philippe, désigné par le terrain No [illegible], d'après un plan [illegible] daté du [illegible] et mesurant 32 pieds de face à la rue de la Douane, sur [illegible] pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.

L'acte de vente y compris les timbres de revenu, pardevant [illegible] notaire, aux frais de l'acquéreur. 17 sept—18 25 [illegible]

MONTGOMERY BROS & CO.

Meubles. Meubles. Meubles.

PAR MONTGOMERY BROS. & CO. R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu, jeudi 19 septembre 1867, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 7 de la rue Carondelet—

Un assortiment général de meubles

— TELS QUE —

Bois de lit et bois de rose, acajou, noyer, bureaux, armoires, tables, chaises, lits de plumes, matelas, une belle [illegible] de salon, commodes, [illegible] et tapis de parquet [illegible] de billard, toilettes, bibliothèques, tables de salle à manger, buffets, etc., etc. [illegible] des garde-manger.

— EGALEMENT —

Une grande facture de lits cottage, à étagères et de bois de fer.

Grâce à cette présente d'élégante voiture, chevaux appareillés, élégante chevaux de [illegible] beaux mulets de trait, vaches laitières, bug gies, harnais, wagons, etc, à l'encan.

PAR MONTGOMERY, BROS & CO.

Il sera vendu [illegible] septembre, à 11 heures du matin, aux écuries [illegible] rue Gravier—

Elégante chevaux appareillés, [illegible] de monture,

Beaux mulets de tir,

Belles vaches laitières.

AUSSI:

Buggies découverts et couverts, barouches, wagons, etc.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis.

Le beau magasin en briques et à quatre étages bien situé, au coin des rues Camp et Canal. Vente à l'encan.

Dans l'affaire de la Première Banque Nationale de la Nlle-Orléans.—No 18,141. Devant la Cinquième Cour de District de la Nlle-Orléans,

PAR MONTGOMERY, BROS & CO., R. M. MONTGOMERY encanteur.

EN vertu d'un ordre de vente daté du [illegible] 1867 et à moi adressé par l'Honorable [illegible] juge de la Cinquième Cour de District [illegible] dans l'affaire de la Première Banque Nationale de la Nlle-Orléans No [illegible], je procéderai le SAMEDI 28 septembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente de la propriété ci-après décrite:

UN TERRAIN avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ensemble avec tous les droits, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp, Canal, Commune et Magazin. Le dit terrain est désigné par le No [illegible] et forme l'angle des rues Camp et Canal. Ce terrain a [illegible] pieds [illegible] pouces de face à la rue du Camp et [illegible] pieds de face à la rue du Canal, [illegible] pouces de profondeur, ainsi que le tout [illegible] dans un plan dressé par [illegible] en date du 15 novembre 1866, annexé à un acte reçu par Edouard Barnett [illegible] notaire public.

Conditions:—L'acquéreur assumera—

1o—Le privilège de réemplacement —

2o—Une hypothèque accordée par Henry Hart pour garantir le paiement de [illegible] billets de [illegible] piastres datés du 20 décembre 1865 [illegible] payables [illegible] et portant intérêt à huit pour cent l'an.

3o—L'hypothèque accordée par Henry Hart pour garantir le paiement de [illegible] piastres datée du [illegible] mars 1866, à son propre ordre, endossé par Dreyfus Brothers [illegible] et l'intérêt est payé jusqu'au 1er novembre 1867 et l'intérêt est payé jusqu'à cette date.

4o—L'hypothèque accordée par Thos F. May président de la Première Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans, le 4 avril 1867 pour garantir le paiement d'un billet de quatorze mille cinq cent soixante-quinze piastres [illegible] 3 pour cent, payable le [illegible]

Pour le reste—L'acquéreur payera au comptant.

Cette vente est faite sujette à un bail à Dreyfus Brothers & Co, par acte passé pardevant Edouard Barnett, notaire public le 13 janvier 1866 pour le terme de cinq ans à partir du 1er janvier 1866 à raison de $[illegible] par mois, payable mensuellement. Lequel bail [illegible] Dreyfus Bros & Co, ont donné leurs billets, excepté pour ceux qui ont été payés; aucune déduction ne sera faite à cet acquéreur pour les trois mois pour lesquels le loyer a déjà été payé.

Les plans sont exposés à la Bourse.

L'acte de vente y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant P. C. Cuvellier, notaire public aux frais de l'acquéreur. 13 août—24 31, septem. 14, 27 28

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun. NLLE-ORLEANS, RUE DU CAMP, No. 61.

ONZIEME ETAT ANNUEL De la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun, de la Nlle-Orléans, pour l'Année expirée le 31 Décembre 1866.

Montant de primes pour l'année expirée le 31 Décembre 1866, savoir		
Sur les risques d'incendie	$211,332 36	
Sur les risques de mer	430,113 74	
Sur les risques de rivière	25,110 44	
	$666,537 44	
Risques non expirés le 31 déc.	65,543 00	$732,034 44
A déduire		
Risques non expirés le 31 déc '66	66,885 06	
Primes remboursées le 31 déc. '66	4,597 16	71,482 16
Montant net des primes le 31 déc. '66		$660,552 28
Pertes payées dans la même période.		
Sur les risques d'inc.	$66,277 15	
Sur les risques de mer	49,519 49	
Sur les risques de riv.	210,121 69—327,918 33	
Réassurances	4,[illegible] 90	
Quinze, vingt et vingt-cinq pour cent d'escompte de primes	103,398 61	
Montant réservé pour pertes non réglées	60,000 00	
Dépenses, taxes, profits et pertes escompte et intérêt en moins	89,[illegible] 62	
		585,563 45
Bénéfice net		$64,756 83
Montant net des primes		$621,342 22
En moins—montant des primes sur lesquelles il a été remboursé quinze, vingt et vingt-cinq pour cent		482,606 14
Montant net des primes participant au bénéfice		$139,33[illegible]
L'actif de la Compagnie est comme suit		
Placé en bons de la ville et de l'Etat évalués à	$436,390 00	
Placé en actions de banques et du gaz	175,000 00	
Placé sur gage	50,000 00	
Prêté sur hypothèque	50,000 00	
Effets	41,193 00	
Primes dues et en voie de perfection	45,092 61	
Scrip d'autres Compagnies d'Assurance	14,156 00	
Fonds n'ayant pas cours	5,739 00	
En caisse	276,643 92	
		$1,036,733 53

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président. THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans. Assermentés et signé pardevant moi le 16 janvier 1867. C. H. BRAUGHN, Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer six pour cent d'intérêt, sur les certificats de profit non encore payés, au porteur du 1 février prochain, et de racheter à partir de la dite date, CINQUANTE POUR CENT du scrip de 1858. Ils ont en outre déclaré un dividende scrip de CINQUANTE POUR CENT sur le montant net des primes participant au profit de l'année expirée le 31 décembre 1866 et émis des certificats à cet effet à partir du 15 mars prochain.

THOMAS SLOO, Président. JOHN G. GAINES, Vice-président. THOS. ANDERSON, Secrétaire.

DIRECTEURS.

John G Gaines,	H T Lonsdale,
John C Ricks	Sumpter Turner
E J Hart	R Bleoce,
J H Stauffer,	J S Bree,
Henry Renshaw,	Theo. A James,
Thomas Sloo.	J C Barelli.

18jan—1m

CHARLES BARTINE vs THOMAS K. FORTER.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,851—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, vingt et un de septembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles de Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Quatre certains terrains situés en cette paroisse, sur la rive droite du fleuve Mississippi, vis-à-vis de cette ville, dans la portion de terre connue sous le nom de "la propriété de la Compagnie du Magasin d'Entrepôt de Brooklyn," désignés par les numéros CINQ, SIX, SEPT et HUIT de l'îlet numéro QUATORZE, lequel est borné par les avenues Pacifique et Atlantique et par les rues Eliza et Hébert, suivant plan dressé par W. T. Thompson, ci-devant arpenteur, daté du 7 mars 1849, et déposé au rapport en l'étude d'Andrew Hero Jr., notaire public en cette ville.

Les dits terrains sont contigus et mesurent chacun trente et un pieds sept pouces et trois lignes de face, sur une profondeur de cent vingt-trois pieds huit pouces entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Théophile Thayer, suivant acte au rapport de James Graham, notaire public en cette ville, en date du 14 novembre 1860.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans. 20 août—29—sept 6, 14, 21